



COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 22 MAI 2018

Présent-e-s :

Mme Alexandra SAAS, Présidente

M. Philippe ROCHETIN, Vice-Président

M. Roberto RIGHETTI, Secrétaire

Mme Nathalie RUEGGER, Vice-Secrétaire

M. Jean-Michel MEYLAN, Membre du Bureau

M. Pierre TORRI, Membre du Bureau

Mmes Catherine BOERTSCHER, Véronique DUBOIS, Véronique ÖZAZMAN et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales

MM. Robert CHAL, Sylvain DUPRAZ, Laurent FARINELLI, Michel FAVRE, Maurice GARDIOL, Pierre-Alain GAUD, Vincent GILLET, Olivier MONNERAT, Pierre-Antoine RIEBEN, Mario RODRIGUEZ et Dominique TINGUELY, Conseillers municipaux

Conseil administratif :

Mme Fabienne MONBARON Conseillère administrative

M. Xavier MAGNIN, Conseiller administratif

Excusé-e-s :

M. Thierry DURAND, Maire

Mme Fabienne MONBARON, Conseillère administrative

Mme Glenna BAILLON, Conseillère municipale

MM. Roberto DI GIORGIO, Cédric EPENOY et Francisco VALENTIN, Conseillers municipaux

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Patrizia MELLI, Assistante au Secrétariat général

Procès-verbaliste :

Mme Marlène STANNING

ORDRE DU JOUR (modifié) :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 avril 2018**
- 2. Communications du Bureau du Conseil municipal**
- 3. Communications du Conseil administratif**
- 4. Election du Bureau du Conseil municipal – période du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019**

5. Rapports des commissions :

- a) Culture et loisirs du 30 avril
- b) Economie et finances du 2 mai
- c) Sociale du 3 mai
- d) Sécurité, prévention et communication du 7 mai
- e) Enfance du 9 mai
- f) Infrastructures et environnement du 14 mai

6. Propositions du Conseil administratif

A. Projets de délibération

- a) D 108-2017 R : Crédit d'engagement de CHF 77'700.- destiné à l'acquisition d'un véhicule pour le service de la police municipale
- b) D 121-2018 R : Crédit d'engagement de CHF 210'000.- pour la réalisation d'un avant-projet et d'un appel d'offres AIMP visant la surélévation d'un niveau des bâtiments dits de la « Voirie » à Plan-les-Ouates
- c) D 125-2018 R : Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2017 et aux moyens de les couvrir (fonctionnement 2017)
- d) D 126-2018 R : Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2017
- e) D 134-2018 R : Modification des statuts du groupement intercommunal « Organisation régionale de protection civile région Salève » (ORPC Salève)
- f) D 128-2018 P : Crédit d'engagement de CHF 480'000.- destiné à la mise en conformité et à l'aménagement des places de jeux et espaces de loisirs de Plan-les-Ouates
- g) D 129-2018 P : Crédit d'engagement de CHF 85'000.- en vue d'une étude pour la construction d'un terrain synthétique au stade des Cherpines à Plan-les-Ouates étape 4/4, partie ½
- h) D 130-2018 P : Crédit d'engagement de CHF 41'000.- pour la réalisation d'une « étude urbaine » visant le réaménagement de la route de Saint-Julien à Plan-les-Ouates en complément à l'étude « mobilité » menée par le Canton
- i) D 131-2018 P : Cession gratuite par l'Etat de Genève à la commune de Plan-les-Ouates de la parcelle N° 7359, anciennement N° 7097B (en lien avec le périmètre des PLQ Les Sciars et La Chapelle) en vue de son incorporation au domaine public communal
- j) D 133-2018 P : Cession gratuite par l'Etat de Genève à la commune de Plan-les-Ouates de la parcelle N° 7090 (périmètre du PLQ Les Sciars) en vue de son incorporation au domaine public communal
- k) D 132-2018 P : Crédit d'engagement de CHF 315'000.- pour l'entretien du réseau routier communal à exécuter en 2018 à Plan-les-Ouates

7. Propositions du Conseil municipal

A. Motion

- a) M 13-2018 R : Pour la mise en place d'un plan de mobilité scolaire à Plan-les-Ouates
- b) M 14-2018 P : Pour aider les ménages à entretenir leur maison au naturel
- c) M 15-2018 R : Pour l'implantation de studios mobiles sur la commune de Plan-les-

Ouates

8. Questions

9. Divers

Clôture de la séance.

Questions du public

Mme Saas, Présidente du Conseil municipal, ouvre la séance à 20H00 en souhaitant une cordiale bienvenue à tous. Elle annonce que M. Magnin sera le seul représentant du Conseil administratif présent à cette séance. Elle informe du dépôt de deux motions qui vient modifier l'ordre du jour de cette séance. La première motion est la **M 14-2018 P : Pour aider les ménages à entretenir leur maison au naturel**. Cette dernière est déposée par les femmes du Conseil municipal. La seconde motion, déposée par le PDC est la **M 15-2018 R : Pour l'implantation de studios mobiles sur la commune de Plan-les-Ouates**. Elle demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'ajout de ces motions à l'ordre du jour.

Le Conseil municipal accepte de porter à l'ordre du jour de cette séance, la motion M 14-2018 P : Pour aider les ménages à entretenir leur maison au naturel, par 19 voix pour et 1 refus, ainsi que la motion M 15-2018 R : Pour l'implantation de studios mobiles sur la commune de Plan-les-Ouates, par 18 voix pour et 2 refus.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 MARS 2018

Ce procès-verbal ayant été reçu ce jour, les conseillers municipaux n'ont pas eu le temps d'en prendre connaissance.

L'approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2018 est reportée à l'ordre du jour du Conseil municipal du 19 juin 2018.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1. Délai référendaire

La Présidente annonce que le délai référendaire des délibérations qui feront l'objet d'un vote ce soir débutera le jour suivant l'affichage, soit en principe le 31 mai 2018 et s'achèvera le 9 juillet 2018.

2.2. **Projet de planning des séances des commissions, du Bureau et du Conseil municipal pour le 2^{ème} semestre 2018**

La Présidente attire l'attention des conseillers municipaux sur le fait qu'ils ont reçu, sur leur place, la proposition de planning des séances des commissions, du Bureau et du Conseil municipal pour le 2^{ème} trimestre 2018. Elle demande s'il y a des remarques concernant ce planning. Cela n'étant pas le cas, elle leur demande alors de le voter.

La proposition de planning des séances des commissions, du Bureau et du Conseil municipal pour le 2^{ème} semestre 2018 est accepté à l'unanimité, soit par 20 voix pour. .

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leur dicastère respectif.

En préambule, **M. Magnin** annonce que ni Mme Monbaron, ni M. Durand ne lui ont transmis leurs communications. Il ne fera donc part que des siennes.

3.1. Festival de la Cour des Contes

M. Magnin annonce que le festival de la Cour des contes s'est terminé le 6 mai 2018, avec une fréquentation légèrement en baisse. Ils n'ont pas le bilan définitif, mais malgré cette légère baisse, ce festival s'est extrêmement bien déroulé.

3.2. Semaine 'Plein feux' du 14 au 19 mai 2018 – La julienne

M. Magnin informe que la semaine 'Plein feux' a eu lieu du 14 au 19 mai 2018, à La julienne. Il s'agit d'une semaine porte ouverte durant laquelle tout le monde peut assister aux cours. Cet événement s'est également extrêmement bien déroulé. Les associations et les partenaires ont été contents.

3.3. Présentation publique de la saison culturelle 2018-2019 – 6 juin 2018

M. Magnin annonce que la présentation publique de la saison culturelle 2018-2019 aura lieu le 6 juin 2018, à 18H30, à La julienne. Les conseillers municipaux peuvent s'y inscrire auprès du Service culturel.

3.4. Fête de la Musique 2018 – 22 juin 2018

M. Magnin informe que la Fête de la Musique 2018 aura lieu le vendredi 22 juin 2018, avec un nouveau concept, puisqu'ils ont décidé de laisser le samedi à la Ville de Genève, cette dernière organisant des événements de plus en plus importants et les associations et les groupes préférant, évidemment, s'y rendre. La commune de Plan-les-Ouates se concentrera donc sur le vendredi 22 juin 2018. La Fête aura lieu devant et dans la salle communale et non plus sur la Butte, avec un dispositif restreint, mais avec toujours autant de groupes pour le vendredi.

3.5. Théâtre de Carouge – 28 juin 2018

M. Magnin annonce que le théâtre de Carouge sera présent à Plan-les-Ouates le 26 juin 2018, sur le terrain rouge derrière l'école du Pré-du-Camp. La troupe propose des spectacles ambulants, dans les communes, durant les travaux qui sont effectués dans son théâtre.

3.6. Règlement pour l'œuvre aux Cherpines

M. Magnin informe que le règlement pour l'œuvre aux Cherpines est prêt. Il passera encore au Conseil administratif avant d'être présenté en commission. Le Service culturel et lui-même sont à bout touchant pour démarrer le concours pour cette œuvre qui sera installée aux Cherpines.

3.7. Visites guidées à Plan-les-Ouates

M. Magnin annonce deux visites guidées de Plan-les-Ouates. La première, qui s'intitule '*Entre passé historique et modernité*', aura lieu le 27 mai 2018 et la balade verte '*Patrimoine naturel de Plan-les-Ouates*', qui aura lieu le dimanche 10 juin 2018.

3.8. Exposition '*Découvrir le Monde*'

M. Magnin informe que l'exposition qui a eu lieu à Carouge '*Découvrir le Monde*', en partenariat avec différentes communes, dont Plan-les-Ouates, a rencontré un énorme succès. La fréquentation a été importante durant toute la période et Plan-les-Ouates a accueilli une conférence, une matinée au Four à pain et des visites nature à l'étang du Paradis qui ont également été bien fréquentées.

3.9. Soirée des 8P – 27 juin 2018

M. Magnin annonce que la soirée des 8P pour les promotions aura lieu le mercredi 27 juin 2018. Sachant qu'ils sont dans une année paire, cette soirée sera dédiée aux élèves du Sapay.

3.10. Promotions de fin d'année – 29 juin 2018

M. Magnin informe que les promotions de fin d'année auront lieu le 29 juin 2018. Cette soirée de promotions s'adresse à tous les élèves.

3.11. Souper de fin d'année – 20 juin 2018

M. Magnin leur rappelle que le repas de fin d'année, de la Mairie, aura lieu le mercredi 20 juin 2018.

3.12. Ouverture de la Maison Champ-Ravy

M. Magnin informe que la Maison Champ-Ravy ouvrira officiellement ses portes au lendemain de cette séance, à savoir le mercredi 23 mai 2018. Tous les locaux seront utilisables, excepté pour Caritas qui nécessite une autre accréditation pour faire fonctionner le restaurant. Or, cette autorisation n'est pas encore délivrée.

3.13. Remise des attestations des cours d'Appren'TISSAGE – 13 juin 2018

M. Magnin annonce que la remise des attestations des cours d'Appren'TISSAGE aura lieu le 13 juin 2018. Les conseillers municipaux intéressés à assister à cette cérémonie peuvent s'y inscrire auprès du Secrétariat. Pour la première fois, un projet de livre de cuisine a été créé par les élèves et sera remis à tous lors de cette cérémonie.

3.14. Séance d'information des Cherpines

M. Magnin informe qu'une séance d'information concernant les Cherpines et le 5 % pour le '*bien vivre ma vie de quartier*' aura lieu le 14 juin 2018. Il s'agit d'un appel à projets pour les associations. C'est appel est organisé par le Service de l'action sociale en collaboration avec le Service culturel et le Service des constructions et de l'aménagement. Le 14 juin 2018, toutes les associations qui voudraient bénéficier de ce 5 % de construction pour des activités non marchandes, du bien-vivre dans ce quartier, sont conviées à cette date-là, où il y aura une présentation du quartier et une présentation de ces 5 %.

3.15. Clip ‘J’suis pas’

M. Magnin annonce que le clip ‘J’suis pas’ qui a été réalisé dans le cadre de la semaine contre le racisme est également diffusé en accord avec les écoles de Plan-les-Ouates, aux classes de 7P et 8P. Cette démarche est donc poursuivie sur la base de ce qui a été fait par les jeunes.

3.16. Fête des voisins

M. Magnin informe que la Fête des voisins aura lieu le 25 mai 2018. La Commune met gratuitement tables et bancs à disposition des personnes qui le souhaitent.

3.17. Ronde des générations

M. Magnin annonce que la Ronde des générations a eu lieu dernièrement. Une trentaine de personnes ont participé à cette manifestation.

3.18. Bilan du recrutement direct

M. Magnin annonce que le bilan du recrutement direct sera mentionné lors de la lecture du rapport de la commission. Cet événement a rencontré un beau succès avec 39 places d’apprentissages proposées. Toutes n’ont cependant pas trouvé preneur.

3.19. Ecosmile – Voitures sans pilote

M. Magnin informe que le projet Ecosmile, à savoir le projet pour des voitures sans pilote, prévu pour la zone industrielle, a été présenté à Interreg par les partenaires français. D’après leurs échos cela est très positif ; l’accueil a été bon. Ils connaîtront la décision d’Interreg début juin 2018 et Plan-les-Ouates est toujours partie prenante pour aller de l’avant avec ce projet.

3.20. Task force pour la mobilité dans la zone industrielle

M. Magnin annonce que dans le cadre de la task force pour la mobilité dans la zone industrielle, de nouveaux projets de construction sur le Campus Innovation vont commencer : Espace Tourbillon a démarré et Bracco va agrandir une partie de son usine. Ils abordent donc fin 2018 début 2019 avec des craintes en ce qui concerne la mobilité, mais ils essaient d’impliquer tous les partenaires, comme ils le font depuis deux ans, afin que cela se passe le mieux possible.

3.21. Projet sur la promotion économique

M. Magnin revient sur l’intervention de M. Rodriguez lors du Conseil municipal du mois d’avril 2018 concernant la politique économique et informe que le projet sur la promotion économique avance. Il espère pouvoir leur faire une présentation en commission des finances, soit fin 2018, soit début 2019. Pour l’instant, ce projet est en consultation auprès du Conseil administratif, avant d’être présenté aux conseillers municipaux.

4. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL – PERIODE DU 1^{ER} JUIN 2018 AU 31 MAI 2019

La Présidente rappelle, conformément à l’article 6 du règlement du Conseil municipal, que le Bureau du Conseil se compose d’au moins quatre membres et d’au moins un membre par groupe représenté. Il convient donc d’élire un président, un vice-président, un secrétaire et un vice-secrétaire, ainsi que deux membres. Les élections ont lieu à main levée. A la demande d’un quart des membres présents du Conseil municipal, le vote a lieu à bulletin secret. Celui-ci n’étant pas demandé, la Présidente demande aux conseillers municipaux de voter en levant la

main, afin de valider la nouvelle proposition de composition du Bureau du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019, qu'ils ont reçue sur leur place.

Le Conseil municipal accepte cette proposition par 21 voix pour, soit à l'unanimité, la Présidente votant également sur cet objet. Le Bureau du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019 sera donc composé comme suit :

Président	:	M. Philippe ROCHETIN
Vice-président	:	M. Roberto RIGHETTI
Secrétaire	:	Mme Nathalie RUEGGER
Vice-secrétaire	:	M. Jean-Michel MEYLAN
Membres	:	Mme Alexandra SAAS
		M. Pierre TORRI

5. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Les rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal (annexes a à e).

a) Culture et loisirs du 30 avril (annexe a)

M. Gardiol donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

b) Economie et finances du 2 mai (annexe b)

M. Rodriguez donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

c) Sociale du 3 mai

Ndlr : Aucune lecture de rapport n'est faite, ni demandée pour cette commission.

d) Sécurité, prévention et communication du 7 mai (annexe c)

M. Dupraz donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

e) Enfance du 9 mai (annexe d)

M. Farinelli donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

f) Infrastructures et environnement du 14 mai (annexe e)

Mme Özazman donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A. Projets de délibération

a) D 108-2017 R : Crédit d'engagement de CHF 77'700.- destiné à l'acquisition d'un véhicule pour le service de la police municipale

La Présidente rappelle que l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 108-2017 R (annexe 1) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 12 décembre 2017. Cette délibération a été renvoyée en commission Sécurité qui a émis, dans sa séance du 7 mai 2018, un préavis favorable par 8 voix pour et 2 abstentions, ainsi qu'en commission Economie qui a préavisé défavorablement lors de sa séance du 18 janvier 2018, par 7 refus, 2 abstentions et 1 voix pour.

M. Magnin explique que, selon les discussions qui ont eu lieu, il peut leur annoncer un abatement sur le prix de ce véhicule. Il s'agit d'un rabais de flotte sur les véhicules d'urgence qui est, selon ses renseignements, de 25 %. Le montant de cette délibération doit donc être amendé et ramené à environ CHF 58'000.-.

M. Righetti remercie le représentant du Conseil administratif de leur annoncer cette bonne nouvelle, mais se dit tout de même étonné. Sont-ils sûrs de cela ? Il s'agit d'un dossier qu'ils ont étudié à maintes reprises en commissions et jamais cette bonne nouvelle ne leur avait été apportée. Au-delà du problème du diesel, qui va sûrement faire l'objet d'une discussion ce soir, il ne s'attendait pas à recevoir cette nouvelle. Il souhaite simplement être bien sûr de cela.

M. Magnin explique que ce sont effectivement les informations qui ont été fournies suite aux différentes commissions qui se sont tenues. Ces informations lui viennent de sa collègue, Mme Fabienne Monbaron ; il estime donc qu'elles sont absolument correctes et demande cet amendement, au nom du Conseil administratif.

M. Meylan estime qu'il est bien de baisser le prix, mais en ce qui le concerne, il votera quand même contre car cela n'a rien à voir avec l'argent, mais avec le fait que ce véhicule roule au diesel. Si l'assemblée présente votait en faveur de cette délibération, il suggérerait quand même au Conseil administratif de revoir le fait que la commune de Plan-les-Ouates bénéficie du label '*Cité de l'énergie*', ce qu'elle ne serait peut-être, dès lors, plus tout à fait. D'autre part, il n'aimerait pas être considéré comme étant contre la police, parce qu'à lire le procès-verbal de la commission Infrastructures (qu'il a lu avec intérêt), il semble qu'à chaque fois que l'un ou l'autre d'entre eux s'oppose à un achat pour la police, il soit considéré comme étant contre la police. Il précise que ce n'est pas du tout le cas ; il n'est pas du tout contre la police. Il trouve que l'achat d'un nouveau véhicule a du sens, mais pas celui-ci. D'autre part, à la lecture des chiffres, un élément l'interpelle : non pas sur les CHF 58'000.-, mais sur le fait qu'ils doivent garder le vieux Toyota qui est soi-disant usé et avec lequel ils ne peuvent plus faire grand-chose. Pour ces raisons, il votera donc contre ce projet de délibération.

M. Rodriguez convient que ce rabatement est une bonne nouvelle, mais comme l'a dit M. Righetti, en sont-ils vraiment certains ? Il a entendu tout à l'heure le rapporteur de la commission dire qu'il n'y avait pas de fourgon électrique sur le marché. Or, il y a une marque qui commence par N et qui finit par N qui propose un fourgon 100 % électrique. Certes, il ne sait pas si ce fourgon remplit toutes les prérogatives de la police municipale, mais selon le rapport qui a été fait, les nouveaux véhicules proposés et ce qu'il a pu lire dans le procès-verbal de la commission, il s'étonne du fait que ce véhicule n'ait pas fait l'objet d'une analyse. Ceci pour pouvoir prendre, à un moment donné, la mesure qui soit et choisir en connaissance de cause entre le Mercedes diesel ou un autre. Il leur fait remarquer qu'ils vont, tout à l'heure, débattre sur une motion qui, dans son premier point dit : '*Vu la sensibilité écologique de la Commune*' Et comme le disait son préopinant, M. Meylan, ils sont une commune qui a obtenu le label '*Cité de l'énergie Gold*'.

Que ce soit Diesel ou pas, à la limite, **M. Rieben** s'en fiche un peu. A son avis, il ne faut pas confondre les choses, il ne faut pas confondre écologie et énergie parce que, finalement, s'ils ne parlent que d'un point de vue énergétique, ils ont sans doute, avec un diesel, le meilleur rapport entre le carburant consommé et l'énergie produite. Il observe également qu'il ne faut pas confondre non plus ce qui est relatif et ce qui est absolu. Cela veut dire que, par exemple, peut-être qu'un véhicule diesel pollue davantage par litre consommé, mais ce qu'il faut relever également, c'est qu'un véhicule diesel, en moyenne, consomme moins de carburant qu'un véhicule à essence.

Au-delà de la consommation, **M. Gillet** estime que la question du diesel est vraiment celle des particules fines, de ce qui a été révélé ces dernières années sur les tricheries au niveau du diesel et sur le fait qu'à bas régime ce sont des véhicules qui recrachent beaucoup de microparticules parce que leur combustion se fait mal. Or, si c'est bien pour les longues distances sur l'autoroute, dans une commune, pour un véhicule de police municipale qui doit rouler à de très faibles vitesses et en centre-ville, cela peut causer des inquiétudes au niveau des particules fines. Ceci dit, au-delà des questions purement écologiques, il avait émis en commission (et il était l'un des rares à l'avoir fait) des doutes sur l'utilité actuelle d'un tel véhicule. Il n'avait pas vraiment été convaincu par les différents considérants qui figurent dans la délibération. Il ne pense pas qu'il y a urgence, actuellement. Les missions peuvent encore être remplies avec le Toyota. Effectivement, on leur dit que le Toyota est en fin de vie, qu'il coûte CHF 6'000.- de frais de réparation par année, mais qu'ils vont quand même le garder pour faire toutes sortes de missions (transport de matériel, etc.). Lorsqu'ils sont revenus en commission, ils ont fait une recherche sur les véhicules hybrides et il leur avait été dit qu'il n'y avait aucun véhicule électrique correspondant à ce qu'ils cherchaient. S'il n'a pas fait la recherche derrière, apparemment, selon M. Rodriguez, cela n'est pas le cas. Et puis, ils sont revenus sur la version diesel en se disant que, quitte à acheter un véhicule, il faut quand même en acheter un qui présente vraiment une plus-value par rapport au véhicule existant. Et la principale plus-value était l'idée du bureau mobile qu'ils ne pouvaient trouver que dans le modèle Mercedes, ce qu'ils sont obligés de croire sur paroles. Personnellement, il s'était abstenu lors du vote et n'est toujours pas vraiment convaincu. Il pense qu'il va refuser ce véhicule. Il précise qu'il parle en son nom.

Mme Bortscher doit aussi dire qu'en commission elle avait eu un petit peu le même genre de réflexion que M. Gillet. D'abord contre le diesel et ensuite, pas forcément pour, mais vu que la police municipale avait vraiment besoin d'un bureau, il est vrai qu'elle a fait abstraction de cette idée négative du diesel. Elle revient peut-être aussi sur sa position ce soir, parce que d'après M. Rodriguez, il y a une autre possibilité et il est vrai qu'après discussion, elle a une réflexion un peu différente.

M. Monnerat avoue être celui qui s'étonne que l'on soit toujours contre la police municipale. Il pense, en effet, qu'à un moment donné, à force de leur mettre des bâtons dans les roues à chaque fois qu'ils viennent avec une demande de crédit, ils risquent d'avoir une police municipale qui va s'éparpiller dans les autres communes et une démotivation des agents. Personnellement, il pense qu'il vaut mieux dépenser le montant qui leur est proposé ce soir pour acquérir un véhicule qui correspond parfaitement à leurs besoins, plutôt que de vouloir jouer aux vierges effarouchées par rapport au diesel, sachant tout de même que la Commune participe au paiement des subventionnements de places de stationnement des employés municipaux qui viennent travailler en véhicule diesel. Pour sa part, il se pose des questions, mais cela semble n'étonner personne. Il ne va pas s'opposer à l'acquisition de ce véhicule. Ils se sont quand même aperçu qu'il s'agit du véhicule le plus adapté à leurs besoins et ce n'est pas qu'une question de bureau. Il y avait d'autres véhicules qui, effectivement, ne pouvaient pas être transformés en bureau, mais il y avait aussi d'autres véhicules qui ne rentraient pas dans le garage et le dernier véhicule hybride, qui leur a été proposé, avait une autonomie de 50 kilomètres, ce qui n'est pas du tout adapté à la mission actuelle de la police municipale. Donc, s'ils veulent dépenser CHF 60'000.- pour acheter quelque chose qui est écologique, mais pas adapté à la mission de la police municipale actuelle, chacun prendra ses responsabilités, mais il trouve cela un peu fort de café. Ils ont des dizaines de milliers de véhicules venant de France voisine qui traversent la Commune, trafic qu'ils sont incapables de bloquer et ils viennent s'offusquer pour un véhicule, alors que la police cantonale l'utilise, ainsi que d'autres polices municipales.

M. Gardiol explique qu'ils ne veulent pas tirer dans les roues de la police. Ils essaient simplement de chercher une certaine cohérence avec une politique d'économie d'énergie d'une part et d'économie de pollution d'autre part, qu'ils essaient d'instaurer dans leur Commune. Bien sûr, ils peuvent regretter que les gens qui travaillent dans la Commune circulent avec ce type de véhicule. Il est difficile quand même, si on ne les incite pas de manière un peu proactive à changer. Ce qui lui semble un peu difficile dans ce dossier, c'est que finalement, ils l'ont peut-être pris un petit peu à l'envers. C'est-à-dire qu'ils auraient dû, dès le départ, dès que le problème était posé, essayer de travailler avec des experts et des gens qui pouvaient leur fournir un certain nombre de critères et de possibilités. Leur chef de Service a fait tout ce qu'il pouvait dans ce sens-là, mais ils ont une association comme l'association Transports et environnement, qui fait chaque année un inventaire des véhicules et des possibilités dans tous les domaines et qui aurait peut-être pu les conseillers pour trouver le véhicule le mieux adapté. Il souligne, en effet, que le diesel n'est pas approprié pour des courtes distances et que s'ils n'ont pas de solutions au diesel, il vaut mieux, pour les courtes distances, travailler avec un véhicule essence. Or, il y en avait un dans la liste. Il y avait un véhicule VW dont on leur dit qu'il ne peut pas entrer dans le garage. Il s'étonne tout de même qu'au niveau de la Commune, ils ne puissent pas trouver un emplacement où ils puissent parquer un véhicule qui ne va pas dans le garage prévu. Mais cela est une autre question. Il y a donc toute une zone un peu grise qui fait que, personnellement, il va tout de même refuser ce crédit, ce soir, pour ce véhicule-là, tout en étant prêt à accepter le besoin de la police et à trouver un moyen de financer un véhicule une fois qu'ils auront le bon choix.

M. Chal rappelle qu'il y a eu une discussion sur les véhicules électriques, mais le seul problème que cela représentait c'est que lorsqu'ils ont une intervention et qu'ils doivent utiliser les feux et les sirènes, cela demande énormément d'énergie et ils craignaient qu'il n'y en ait pas assez. Alors si c'est pour revenir dans deux-trois ans demander un véhicule, ce n'est pas la peine. De plus, ils veulent un 4x4 qui puisse rouler dans la neige, il leur faut donc un véhicule diesel, il n'y a pas de miracle. Autant répondre à leurs besoins pour ne pas qu'ils reviennent dans deux ans avec une nouvelle demande.

M. Rochetin se dit stupéfait à la lecture du procès-verbal de la commission Sécurité, à laquelle il a été remplacé. Ce véhicule a été accepté par 8 voix pour et 2 abstentions et ce soir, on leur dit que (probablement que les nuits portent conseils) ceux qui avaient voté pour, allaient voter contre. Il a donc un peu de peine à les suivre. Contrairement aux propos de M. Monnerat, il est, pour sa part, en faveur de la police municipale ; ils avaient d'ailleurs voté le budget afin d'augmenter le nombre d'employés dans ce Service. Et concernant ce véhicule, il se trouve bien embêté puisque les gens de la commission qui pensaient oui, pensent non à présent. Donc, lui qui pensait plutôt non ne sait pas ce qu'il va voter.

M. Tinguely explique qu'ils ont regardé et qu'il y a des prises de chargement rapide pour les véhicules électriques, à Plan-les-Ouates. Il y en a une au garage Renault, il y en a une autre qui s'est ouverte au nouveau centre culturel que la commune de Lancy a réalisé aux Palettes. Il aurait trouvé intéressant et intelligent que la Commune soit aussi une utilisatrice des efforts des entreprises privées de la Commune qui mettent ceci à disposition de la population. Il est vrai qu'ils ont parlé, en commission, des véhicules électriques, mais comme l'a dit M. Gardiol, ils auraient pu s'entourer de spécialistes des véhicules comme, en effet, les gens de l'ATE (Association Transports et Environnement). Il y a aussi un pan de véhicules qu'ils n'ont pas regardé, qui sont les véhicules au gaz naturel, car il y a pas mal de fourgons au gaz naturel. Les SIG (Services Industriels de Genève) fournissent du gaz naturel à certaines stations-services à Genève. Quant à l'argument qu'ils ont entendu comme quoi ils sont contre la police municipale, il le répète, ce n'est pas du tout le cas. Ils demandaient simplement d'être un peu

plus convaincu de l'utilité de ce nouveau véhicule, d'autant qu'ils désirent conserver l'ancien, dont ils disent en même temps qu'il coûte trop cher, mais qu'ils souhaitent garder quand même. De plus, quand on leur dit qu'ils ont besoin d'un véhicule 4x4 qui aille dans la neige, cela ne semble pas être un besoin primordial pour la police municipale de Plan-les-Ouates. Bien qu'ils aient le label Cité de l'énergie, malheureusement, comme toujours, ils constatent que la variable d'ajustement dans ce genre de dossier est l'écologie. Ils sacrifient donc toujours l'écologie au profit du reste, ce qu'il ne trouve pas normal. Il pense qu'ils peuvent continuer à faire un effort et c'est aussi pour cela qu'il refusera cette délibération.

M. Favre fait remarquer qu'il faut qu'ils se dépêchent un peu car il y a encore beaucoup de points à l'ordre du jour. Il assure également qu'ils ne sont pas contre la police municipale, mais qu'ils sont tous pour et qu'il faut qu'ils aient un vote cohérent à une large majorité, sinon à l'unanimité de ce Conseil. Et il préconise, malheureusement, qu'ils retournent en commission pour avoir une position un peu plus construite. Comme vient de le dire M. Rochetin, si les commissaires reviennent sur la position qu'ils ont prise en commission, c'est que tout est à recommencer. Ils pourront trouver une solution en commission rapidement ; ils ont presque tous les éléments, sauf les principaux. Ils pourront ainsi prendre une position cohérente par rapport à l'image de marque d'une commune Cité de l'énergie.

M. Dupraz entend ce qu'il se dit sur le diesel, la pollution, les microparticules, etc., mais leur rappelle simplement qu'il n'est pas écologique non plus de fabriquer une voiture avec une batterie au lithium. Il est compliqué d'extraire le lithium et le recyclage des batteries qui n'ont pas une durée illimitée n'est pas facile non plus. L'empreinte écologique d'une voiture électrique par rapport au diesel n'est pas bien meilleure ; ce n'est pas blanc ou noir, donc ce n'est pas parfait. S'ils continuent à tourner en rond comme cela, il pense qu'ils vont attendre le véhicule parfait qui ne rejettera rien du tout et qui viendra peut-être dans 150 ans. Alors oui, ils peuvent continuer à tourner en rond ad vitam aeternam, mais il pense que ce qu'ils cherchent à savoir c'est quels sont les besoins de la police municipale, qu'est-ce qu'ils veulent leur donner comme outils de travail. Il n'est pas 100 % pour le diesel non plus, mais il faut savoir ce que l'on veut, arrêter de tourner en rond et prendre une décision.

M. Magnin aimerait tout de même recentrer le débat sur le fait qu'ils parlent d'un véhicule pour la police. Ils peuvent avoir des véhicules électriques pour le Service des espaces verts, ils peuvent avoir des vélos électriques pour le déplacement des collaborateurs. Mais là, ils parlent tout de même de la police et du fait qu'elle ait des moyens efficaces pour ses interventions, des moyens efficaces pour effectuer son travail. Or, l'efficacité actuellement, elle est difficile avec un véhicule électrique ou un véhicule avec une propulsion autre que thermique. Donc, l'efficacité que l'on demande à la police requiert du matériel qui la lui permette. Or, suite aux recherches qui ont été faites, c'est ce véhicule-là qui répond le mieux aux exigences de ces missions. Certes, ce n'est pas parfait. Un véhicule est payé sur 10-15 ans, en espérant qu'il dure plus longtemps. 10-15 ans permettront largement, avec la technologie, d'avoir, à ce moment-là, un véhicule adapté, avec une propulsion comme la majorité le souhaite. Il fait une comparaison qui vaut ce qu'elle vaut, mais même à Zermatt, où tout est électrique, la police a un véhicule comme celui-ci.

M. Rieben partage l'avis de M. Favre, à savoir que, franchement, il n'y a pas d'urgence à acquérir ce véhicule. Le véhicule actuel fonctionne, même s'il faut le réparer de temps en temps. Donc, dès lors qu'il n'y a pas d'urgence, pourquoi ne pas renvoyer à nouveau ce projet en commission, plutôt que d'en discuter encore pendant des heures ?

M. Gardiol soutient la proposition du renvoi en commission, mais pense tout de même qu'il ne sert à rien de la renvoyer telle quelle. Il serait bien de demander une expertise de la part de

l'ATE ou d'autres organismes qui peuvent leur donner une confirmation que ce choix est le seul possible en fonction des objectifs qui ont été définis ou bien qu'en tenant compte du bilan énergétique total (il tient compte de ce qui a été dit par M. Dupraz), il y a peut-être d'autres possibilités. Afin qu'ils aient une argumentation qui leur permette, s'ils choisissent ce véhicule-là, de dire qu'ils ont fait toutes les recherches permettant d'exclure d'autres possibilités.

Attaché à leur règlement, **M. Gaud** ne voit pas comment il y a possibilité de renvoyer ceci en commission. Il faut ajourner leur décision. Il faut qu'ils l'acceptent ou qu'ils la refusent, mais ils ne peuvent pas la renvoyer en commission. Il leur faut ajourner leur décision et fixer un délai dans lequel ils puissent la présenter à nouveau. Par ailleurs, il se réjouit qu'ils aient des experts externes, mais leur rappelle que le plus gros utilisateur de véhicules diesel est leur Service de l'environnement. Pourquoi pas trouver des experts externes, mais cela va être très difficiles car lorsqu'il lit la documentation, il y a autant d'experts externes qui sont pour l'essence qu'il y en a pour le diesel.

La Présidente leur demandant de se prononcer sur la proposition d'amendement du Conseil administratif, **M. Magnin** intervient leur expliquant que, du moment où ils remettent en cause ce véhicule, cet amendement n'a plus lieu d'être, les 25 % portant sur ce véhicule-là. Il retire donc cet amendement si ce véhicule n'est pas le sujet de la conversation.

La Présidente leur demande alors de voter la proposition de renvoyer cet objet en commission Sécurité.

M. Rieben intervient pour demander à ce qu'il soit également renvoyer en commission Economie.

La Présidente soumet donc au vote du Conseil municipal, le renvoi de ce projet de délibération en commission Sécurité, ainsi qu'en commission Economie.

Le Conseil municipal accepte le renvoi en commission Sécurité et en commission Economie de ce projet de délibération D 108-2017 R, par 14 voix pour et 6 refus.

A l'issue de ce vote, **M. Gaud** invite la Présidente à consulter leur règlement ; il ne voit pas quel article prévoit, dans ce cas-là, un renvoi dans telle ou telle commission. Il conviendrait soit d'accepter, soit de refuser ou d'ajourner cet objet. Il serait bête que l'on puisse attaquer leur décision pour un vice de forme.

M. Rochetin invite M. Gaud à lire l'article 54 de leur règlement, alinéa 3 qui dispose que : *'Nonobstant la discussion immédiate, une proposition de renvoi à une ou plusieurs commissions peut en tout temps être formulée'.*

b) D 121-2018 R : Crédit d'engagement de CHF 210'000.- pour la réalisation d'un avant-projet et d'un appel d'offres AIMP visant la surélévation d'un niveau des bâtiments dits de la « Voirie » à Plan-les-Ouates

La Présidente rappelle que l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 121-2018 R (annexe 2), a déjà été votée lors du Conseil municipal du 24 avril 2018. Cette délibération a été renvoyée en commission Infrastructures qui a émis, dans sa séance du 14 mai 2018, un préavis

favorable par 8 voix pour et 1 abstention, ainsi qu'en commission Economie qui, dans sa séance du 2 mai 2018, a également préavisé favorablement par 8 voix pour et 1 abstention.

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 121-2018 R par 19 voix pour et 1 abstention.

c) **D 125-2018 R : Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2017 et aux moyens de les couvrir (fonctionnement 2017)**

La Présidente rappelle que l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 125-2018 R (annexe 3) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 24 avril 2018. Cette délibération a été renvoyée en commission Economie qui, dans sa séance du 2 mai 2018, a préavisé favorablement par 7 voix pour et 2 abstentions.

M. Magnin explique qu'il n'y a pas eu, en commission, de remarques ou de questions particulières qui auraient généré d'âpres discussions. Cela a été traité de façon très rapide et conséquente. La séance de la commission Economie prévue le 17 mai 2018 a même été annulée. Ils peuvent donc envisager que les réponses ont été données et que la présentation a été faite de manière adéquate.

M. Rodriguez convient que les comptes ont effectivement été passés au crible et ce, au cours d'une seule séance uniquement. Personnellement, il a été très étonné en ce qui concerne le Groupement intercommunal du Sapay. Dieu sait s'il est favorable aux différents groupements et autres Fondations qu'ils peuvent créer, mais il a été très surpris par le fait d'avoir, tout à coup au moment des comptes, un dépassement de cette ampleur, à savoir CHF 237'000.- qui, certainement, est justifiable ; là n'est pas la question. En effet, souvent ils passent en commission des autorisations de dépassements budgétaires l'ordre de CHF 1'258.20 ou de CHF 4'670.-, alors que là, pour un tel montant, ils n'ont pas eu d'information. Il ne dit pas qu'il fallait voter cela, mais il s'étonne qu'ils n'aient pas eu d'information quant à une tournure du groupement qui, tout à coup, allait présenter un dépassement au niveau de ses comptes. Il a épluché les procès-verbaux de la commission Petite enfance et du Conseil municipal et il n'y a jamais eu quoi que ce soit à ce sujet-là. Il y a eu des informations sur le mode de gestion des restaurants scolaires et des choses comme cela, mais pas sur ce dépassement. Ce manque d'information est rare. Dans d'autres communes, les magistrats œuvrant dans des groupements de ce type-là ou dans des fondations, informent, en plénière, les conseillers municipaux dès qu'il y a quelque chose de pertinent, bien évidemment. Ceci dit, ils devraient encore recevoir une délibération pour le groupement intercommunal du Sapay, car si pour les groupements et autres fondations, les conseillers municipaux ne votent pas les budgets, ils doivent voter les comptes.

M. Magnin explique que M. Rodriguez a raison pour une partie, mais pas pour une autre. Il n'est pas tout à fait correct de dire qu'ils n'ont pas reçu d'information quant à ce dépassement, parce que, sauf erreur, il a annoncé en mars ou en avril 2017, en commission ou en plénière qu'il allait probablement y avoir des dépassements sur le Sapay, au vu de ce qu'il s'y passait, notamment en termes de ressources humaines, sur les contrats qu'ils étaient en train d'étudier, notamment par des aimp. C'est venu un peu plus tard en disant qu'ils étaient probablement hors budget, donc qu'il y aurait certainement un dépassement, mais qu'ils n'avaient pas la vision exacte à ce moment-là. Or, ils connaissent la situation du Sapay avec les mesures qu'ils ont dû prendre et le fait qu'ils aient dû rattraper pas mal de la comptabilité. Aussi bien Lancy

que Plan-les-Ouates, ainsi que des personnes externes, ont dû mettre des ressources, afin de regarder à quels niveaux ils allaient être en dépassement. Et ces dépassements sont justifiés ; ils ont le catalogue des raisons pour lesquelles ce dépassement existe. Il est, effectivement, tout à fait exact que cela leur sera expliqué, puisqu'une délibération doit être présentée. Certes, l'ampleur de ce dépassement est de plus de CHF 200'000.-, montant qu'ils n'avaient pas auparavant car les chiffres dont ils disposaient devaient être consolidés avec tout ce qui s'est passé, notamment concernant la procédure au niveau des ressources humaines qui a amené à la séparation d'avec l'ancienne administratrice, ainsi que tout le temporaire. Et ce qui coûte finalement le plus, c'est la mésestimation sur 2015 et 2016, avec une exploitation partielle qui a amené un budget 2017 erroné sur tout ce qui concerne les entretiens intérieurs, extérieurs, ainsi que les nettoyages qui présentent une somme beaucoup plus élevée que ce qui avait été présagé au départ. Tout cela apparaîtra dans la délibération. Et ils ne pouvaient malheureusement pas leur donner plus tôt l'ampleur de ce chiffre, parce qu'ils ont dû rattraper toute la comptabilité sur 2017 et en début 2018. Aussi bien Lancy que Plan-les-Ouates ont dû faire accélérer le rattrapage qui a été fait au niveau de l'administration et de la comptabilité, pour obtenir ces chiffres.

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 125-2018 R par 19 voix pour et 1 abstention.

d) **D 126-2018 R : Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2017**

La Présidente rappelle que l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 126-2018 R (annexe 4) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 24 avril 2018. Cette délibération a été renvoyée en commission Economie qui, dans sa séance du 2 mai 2018, a préavisé favorablement par 7 voix pour et 2 abstentions.

En l'absence d'interventions, **la Présidente** soumet cette délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 126-2018 R par 19 voix pour et 1 abstention.

e) **D 134-2018 R : Modification des statuts du groupement intercommunal « Organisation régionale de protection civile région Salève » (ORPC Salève)**

La Présidente rappelle que l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 134-2018 R (annexe 5) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 24 avril 2018. Cette délibération a été renvoyée en commission Sécurité qui, dans sa séance du 7 mai 2018, a préavisé favorablement par 10 voix pour, soit à l'unanimité.

Non sans ironie, **M. Rochetin** leur rappelle son amour pour cette organisation régionale et leur explique quelle ne fut pas sa déception lorsqu'il a lu le procès-verbal de la commission du 7 mai 2018 dans lequel il ne trouve que six malheureuses lignes d'intervention. Il s'attendait à

du croustillant, sachant qu'on leur avait quand même dit que pour la gestion des comptes, ils auraient dû changer régulièrement d'experts pour valider leurs comptes. Et là : rien ! Rien de tout cela. Donc, à croire et c'est tant mieux, que tout va bien. Il s'inquiète cependant tout de même un peu de la légèreté, une fois de plus, de cette organisation régionale de protection civile région Salève. Il refusera donc cette modification des statuts.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** soumet ce projet de délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 134-2018 R, par 14 voix pour, 4 abstentions et 2 refus.

f) **D 128-2018 P : Crédit d'engagement de CHF 480'000.- destiné à la mise en conformité et à l'aménagement des places de jeux et espaces de loisirs de Plan-les-Ouates**

La Présidente demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 128-2018 P (annexe 6), laquelle est acceptée par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Magnin explique qu'il s'agit ici d'un processus de mise en conformité et d'aménagement des différentes places de jeux, fontaines et agorospaces de la Commune. Ce programme porte sur 3 ans. Il commence en 2018 pour se terminer en 2020, avec, à chaque fois, un séquençage des travaux. Il s'agit d'une vision sur du moyen terme pour remettre aux normes toutes ces places de jeux, dont certaines sont abîmées, comme le synthétique de l'agorospace qui doit être changé tous les 10 ans ou les fontaines des écoles que les élèves réclament à cor et à cris, car ils tiennent à leur point d'eau dans leur préau. C'est donc ce programme-là qui leur est présenté, à hauteur de CHF 480'000.- sur 3 ans. S'agissant d'une présentation de cette délibération, un renvoi en commission pour en discuter est tout à fait envisageable.

La Présidente annonce que le Bureau du 8 mai 2018 préconise également le renvoi de cet objet en commission Infrastructures et en commission Economie.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi de ce projet de délibération en commissions.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 128-2018 P en commission Aménagement, ainsi qu'en commission Economie, par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

g) **D 129-2018 P : Crédit d'engagement de CHF 85'000.- en vue d'une étude pour la construction d'un terrain synthétique au stade des Cherpines à Plan-les-Ouates étape 4/4, partie 1/2**

La Présidente demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 129-2018 P (annexe 7). Cette entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 20 voix pour.

M. Magnin explique qu'il s'agit de la 4^{ème} et dernière partie de la transformation du complexe sportif des Cherpines. Cette étape se fera en deux parties et ceci en est la première, qui consiste à réaliser un des deux nouveaux terrains synthétiques, afin de remplacer les deux terrains en herbes 7 et 8 qui seront détruits en raison du grand projet des Cherpines. Il s'agit de faire une étude sur cet emplacement et sur ce terrain synthétique, afin d'éviter les surprises qu'ils ont eu sur un des terrains où il a fallu intervenir à posteriori sur les écoulements et sur la qualité du terrain. Il s'agit donc ici d'une étude sur ce terrain, afin d'aller de l'avant et de réaliser la dernière partie de l'aménagement du stade des Cherpines.

La Présidente annonce que le Bureau du 8 mai 2018 préconise un renvoi en commission Sports, ainsi qu'en commission Economie.

M. Rodriguez pense que ce débat aura de toute façon lieu en commission. Il a été un peu surpris de par le titre qui mentionne directement '*Pour la construction d'un terrain synthétique au stade des Cherpines*'. L'exposé des motifs mentionne ce qui avait été présenté en 2013 qui ne prévoyait pas autant de terrains synthétiques. Il imagine qu'il y aura de nouveau les mêmes discussions qu'il y a eu lors de la réalisation du dernier terrain et il pense que dans ce cas-là, ils auraient simplement pu mettre : '*Pour l'étude de la construction d'un terrain au stade des Cherpines*'.

M. Righetti a effectivement été également très surpris lorsque ce projet de délibération leur a été présenté au Bureau. Mais il n'est pas d'accord avec M. Rodriguez sur le fait d'étudier la construction d'un terrain, puisque c'est là qu'il avait posé la question au Conseil administratif, ils avaient déjà accepté et préconisé la construction de ces six terrains en 2013. Il s'étonne donc qu'ils reviennent avec cela maintenant. Il sait que, malheureusement, certaines couleurs politiques ne sont pas en faveur du synthétique, mais il pense qu'effectivement, là, il serait intéressant, non pas d'étudier la construction d'un terrain synthétique, mais voire de deux terrains synthétiques. Il se réjouit donc de la discussion qui aura lieu en commission.

Concernant la proposition du choix de terrains synthétiques, **M. Magnin** explique qu'ils auront effectivement l'occasion de discuter en commission de l'utilisation et de la maximisation de l'utilisation par les partenaires de Plan-les-Ouates. Et le plus rentable, le plus utile, le plus efficient est effectivement un terrain synthétique. Nonobstant la possibilité qu'un terrain de football soit quelque chose d'écologique, même s'il est en herbe. C'est donc la raison pour laquelle ils proposent un terrain synthétique. D'autre part, selon les dernières demandes, les dernières réalités, il semble effectivement que d'avoir au minimum trois terrains synthétiques sur six est sensé. Personnellement, il soutient cela.

M. Chal demande s'ils sont toujours dans le même type de terrain synthétique, à savoir en liège.

M. Magnin lui répond par l'affirmative.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** soumet au vote du Conseil municipal, le renvoi de ce projet de délibération en commissions Sports et en commission Economie.

Le Conseil municipal accepte le renvoi en commission Sports, ainsi qu'en commission Economie, de ce projet de délibération D 129-2018 P, par 20 voix pour, soit à l'unanimité.
--

h) D 130-2018 P : Crédit d'engagement de CHF 41'000.- pour la réalisation d'une « étude urbaine » visant le réaménagement de la route de Saint-Julien à Plan- les-Ouates en complément à l'étude « mobilité » menée par le Canton

La Présidente demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 130-2018 P (annexe 8), laquelle est acceptée par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

La Présidente annonce que le Bureau du 8 mai 2018 préconise un renvoi en commission Infrastructures et environnement, ainsi qu'en commission Economie et finances.

En l'absence d'interventions, **la Présidente** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi de cet objet en commissions.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 130-2018 P, en commission Infrastructures, ainsi qu'en commission Economie, par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

i) D 131-2018 P : Cession gratuite par l'Etat de Genève à la commune de Plan- les-Ouates de la parcelle N° 7359, anciennement N° 7097B (en lien avec le périmètre des PLQ Les Sciars et La Chapelle) en vue de son incorporation au domaine public communal

La Présidente demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 131-2018 P (annexe 9). Cette entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 20 voix pour.

M. Magnin explique que cette délibération D 131-2018 P, ainsi que la délibération suivante, la D 133-2018 P, portent sur deux parcelles sises à la Chapelle-Les Sciars, concernant la coulée verte. Ces parcelles appartenaient à l'Etat de Genève et il s'agit d'une cession gratuite pour la commune de Plan-les-Ouates, qui sera transférée dans le domaine public communal. La Commune récupérant ces terrains va pouvoir réaliser cette coulée verte. En fait, il s'agit d'une mise en conformité d'une situation prévue de longue date, avec la construction de cette école et le développement de ce quartier. Un vote sur le siège pourrait tout à fait avoir lieu, puisque ce n'est qu'une opération administrative.

La Présidente annonce que le Bureau du 8 mai 2018 préconise également un vote sur le siège.

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** soumet ce projet de délibération au vote, sur le siège, du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 131-2018 P, sur le siège, par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

j) D 133-2018 P : Cession gratuite par l'Etat de Genève à la commune de Plan- les-Ouates de la parcelle N° 7090 (périmètre du PLQ Les Sciars) en vue de son incorporation au domaine public communal

La Présidente demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 133-2018 P (annexe 10), laquelle est acceptée par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

La Présidente annonce qu'à l'instar de la précédente délibération, le Bureau du 8 mai 2018 préconise un vote sur le siège.

En l'absence d'interventions, **la Présidente** au vote du Conseil municipal le renvoi de ce projet de délibération en commissions.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 133-2018 P, par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

k) **D 132-2018 P : Crédit d'engagement de CHF 315'000.- pour l'entretien du réseau routier communal à exécuter en 2018 à Plan-les-Ouates**

La Présidente demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 134-2018 P (annexe 11), laquelle est acceptée par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Magnin explique que cette délibération concerne la suite de l'aménagement et de l'entretien du réseau routier communal. Un certain nombre de routes avait été détecté pour faire ces rénovations et ces entretiens. Ce crédit d'engagement concerne un certain nombre de routes et pour en discuter de façon plus approfondie, il propose un renvoi en commissions.

La Présidente annonce que le Bureau du 8 mai 2018 préconise également le renvoi de cet objet en commission Infrastructures et environnement, ainsi qu'en commission Economie et finances.

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi de ce projet de délibération en commissions.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 132-2018 P en commission Infrastructures, ainsi qu'en commission Economie, par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

7. **PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

A. **Motions**

a) **M 13-2018 R : Pour la mise en place d'un plan de mobilité scolaire à Plan-les-Ouates**

La Présidente (annexe 12) annonce que cette motion a déjà été vue au moment de l'entrée en matière lors du Conseil municipal du 24 avril 2018. Elle avait alors été renvoyée en commission Infrastructures qui a émis, dans sa séance du 14 mai 2018, un préavis favorable par 7 voix pour, 1 refus et 1 abstention, puis en commission Enfance qui a émis, dans sa séance du 9 mai 2018, un préavis favorable à l'unanimité.

M. Rochetin demande si, finalement, au vu des discussions qui ont eu lieu en commissions, le but était quand même de demander un rapport au Conseil administratif. Les motionnaires ne devraient-ils pas transformer leur motion en postulat, sachant que le postulat demande en principe un rapport de la part du Conseil administratif ?

M. Rodriguez lui répond que ce n'est pas le cas, que cette motion demandait au Conseil administratif de mettre en place un plan de mobilité scolaire et non pas de faire un rapport. Certes, un rapport est effectivement fait dans premier temps, mais qui conduit normalement à des actions sur le terrain.

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi de ce projet de délibération en commissions.

Le Conseil municipal accepte cette motion M 13-2018 R, par 18 voix pour, 1 abstention et 1 refus.

b) M 14-2018 P : Pour aider les ménages à entretenir leur maison au naturel

La Présidente demande à Mme Borstcher de donner lecture de cette motion M 14-2018 P (annexe 13). .

Mme Borstcher s'exécute.

A l'issue de cette lecture, **la Présidente** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à cette motion. Cette dernière est acceptée par 18 voix pour, 1 abstention et 1 refus.

Mme Borstcher donne alors lecture de l'exposé des motifs.

Pour **M. Rieben**, ils sont là au niveau zéro de la politique quand on leur demande de dépenser de l'argent pour apprendre aux gens à ranger leur frigo. Cela est vraiment affligeant.

M. Rodriguez remercie les femmes de ce Conseil municipal qui ont démontré que les éléments environnementaux ne sont pas obligatoirement un clivage gauche/droite, mais que, tous ensemble, ils peuvent faire certaines choses. Il demande toutefois aux dames motionnaires si elles ne craignent pas que ce soit une motion un peu sexiste. Bien qu'il n'utilise pas de produits cosmétiques ou autres, il range toutefois le frigo, etc.'

Mme Borstcher le remercie pour la question. En ce qui concerne le sexisme, il est vrai que cela dépend peut-être de l'âge de ces messieurs. Il faut quand même admettre que les jeunes hommes, maintenant, participent beaucoup plus aux tâches ménagères et peuvent être aussi intéressés par ce genre d'organisation. En ce qui concerne la prise de parole précédente, elle estime que la politique est intéressante à tous les niveaux et pas seulement au niveau de l'infrastructure ou au niveau des finances. Il y a d'autres sujets, tels que celui-ci pour ne pas en citer d'autres, qui sont aussi intéressants à prendre en mains.

M. Tinguely trouve cette motion très bien. Il juge la démarche originale, mais trouve un peu malheureux que ce ne soient que les femmes qui donnent des éléments pour la cosmétique, le ménage ou le rangement du frigo. Cela fait un peu cliché, mais bon, dans le fond, il s'en fiche. Il souhaite relever le fait qu'elles mentionnent à plusieurs reprises '*des produits sans substances chimiques*'. Or, il pense qu'il faudrait changer ce terme par : '*écologiques ou*

respectueux de l'environnement', parce que dans tout produit, il y a forcément une substance chimique. Lorsqu'ils utilisent du savon, c'est une substance chimique, lorsqu'ils utilisent un produit simple, c'est toujours une substance chimique.

M. Magnin remercie ces dames de se mobiliser pour le bien commun. A savoir qu'une motion comme cela (la politique étant faite de petites choses et de grandes choses) permet d'aller de l'avant et voir ce qu'il est possible de faire pour améliorer le quotidien, soit des femmes, soit des hommes, soit du bien commun. C'est donc avec plaisir qu'il travaillera sur une motion qui permettrait d'aller de l'avant pour proposer des solutions alternatives à des produits du commerce courant.

M. Torri félicite les motionnaires. Il croit reconnaître une certaine sensibilité ou une patte féminine. Foin de gargarismes et de paroles qui les emmènent très loin. Là, ce sont vraiment des choses très concrètes et il s'y retrouve pleinement. Il remercie ces dames.

M. Tinguely souhaite formaliser un peu plus sa précédente intervention et dépose un amendement pour changer les termes '*sans produits chimiques*' par '*respectueux de l'environnement*', dans l'ensemble des considérants.

M. Monnerat espère juste que la mise en place des ateliers ne coûte pas plus cher que l'achat d'un véhicule de police.

Sachant que les motions sont publiques, **M. Magnin** demande aux motionnaires si elles veulent conserver la photo qui y figure.

Mme Borstcher répond qu'elles ne se sont pas concertées pour cela, mais pense effectivement qu'il s'agissait d'une plaisanterie de leur part, d'autant qu'elles sont déguisées sur cette photo. Elles peuvent l'enlever, bien entendu. Cette question lui donne l'opportunité pour conclure en expliquant qu'elles s'attendaient, bien évidemment, à des rires de la part de ces messieurs sur le fait que seules les conseillères municipales présentaient cette motion, mais il y a quand même un point important à relever et elle croit se rappeler que M. Magnin en a fait part, c'est que c'est tous partis confondus. Et cela leur tient également à cœur.

A l'issue de ces échanges, **la Présidente** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur la proposition d'amendement de M. Tinguely.

Le Conseil municipal accepte l'amendement proposé par M. Tinguely qui consiste à modifier les termes '*sans produits chimiques*' par '*respectueux de l'environnement*', par 17 voix pour, 1 abstention et 2 refus.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** soumet cette motion au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte cette motion M 14-2018 R, déposée par les conseillères municipales de tous partis, par 17 voix pour et 3 refus.

c) **M 15-2018 R : Pour l'implantation de studios mobiles sur la commune de Plan-les-Ouates**

La Présidente demande à M. Rochetin de donner lecture de cette motion M 15-2018 R (annexe 14) déposée par le PDC.

M. Rochetin s'exécute.

A l'issue de cette lecture, **la Présidente** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'entrée en matière, laquelle est acceptée à l'unanimité, soit par 20 voix pour.

M. Rochetin donne ensuite lecture de l'exposé des motifs.

Bien qu'il estime que l'initiative est louable, **M. Monnerat** se pose la question de savoir si c'est bien le rôle d'une commune de se lancer dans ce genre de chose. La Constitution genevoise prévoit que ce soit l'Etat qui s'occupe de ce genre de problème. Ils s'étaient déjà substituer à l'Etat à l'époque, lorsqu'ils ont versé CHF 1'000'000.- à Caritas pour agrandir son dépôt. C'était clairement une substitution aux responsabilités de l'Etat. Il partage la préoccupation de pouvoir loger tout le monde, mais la Constitution genevoise prévoit que c'est à l'Etat de trouver des logements à toutes les personnes nécessiteuses. Il se pose donc la question s'ils doivent vraiment dépenser de l'argent au niveau communal pour faire cela.

M. Gardiol souhaite remercier le groupe PDC pour cette initiative. Il avait lui-même l'intention de poser au moins la question, ayant vu le même article auquel ils se réfèrent pour voir, effectivement, dans quelle mesure la Commune pouvait aider à trouver une solution. La question est de savoir aussi comment le hameau actuel, le hameau Noé, va être impacté par le projet des Cherpines et à quel moment. Mais il pense que cela vaut la peine de se poser la question. Par ailleurs, il rappelle à M. Monnerat que dans la nouvelle Constitution, l'Etat inclut les communes et ce sont donc là des responsabilités partagées et des actions qui sont à mener entre le Canton et les communes.

M. Rodriguez remercie le PDC, au nom des Verts, pour cette motion qui vise à utiliser une parcelle qui est aujourd'hui vide et qui pourrait permettre, justement, d'offrir des logements aux personnes nécessiteuses. Il pense que ceci pourrait être discuté en commission pour voir si cela est possible au niveau technique, mais également pour voir s'il y a d'autres projets sur cette parcelle, dont ils ne seraient pas encore au courant. Il est très intéressant de pouvoir débattre là-dessus en commission.

M. Gaud estime que M. Rodriguez est assez pertinent dans ses questions. Pour sa part, la question qu'il se pose est de savoir si c'est la Commune qui s'occuperait de cela ou s'il le confierait à une association. Sauf erreur, c'est ce qu'ils avaient fait dans le cadre du hameau Noé aux Cherpines. Ont-ils déjà une idée préconçue ou est-ce encore ouvert ?

M. Magnin explique que, concernant le hameau Noé qui se trouve au chemin de la Mère-Voie, la Commune n'a finalement quasiment rien fait. Elle n'est ni propriétaire du terrain, ni propriétaire des logements. Elle ne s'en occupe pas puisque c'est l'association Carrefour-Rue qui s'en charge. Elle a juste été facilitatrice en mettant en connexion les personnes compétentes. Après, il y a eu quelques aménagements tels que le fait de tirer la mise à l'eau, l'électricité, etc., afin de viabiliser le terrain. Ce sont des choses à expertiser pour regarder s'il y a un coût et qui prend en charge ce genre de choses. Les gens qui habitent maintenant à Carrefour-Rue, dans le hameau de Noé, sont des gens qui habitent là comme n'importe quel habitant de Plan-les-Ouates. Par rapport à cela, ils ont exactement les mêmes bénéfices que n'importe quel habitant en ce qui concerne l'accès à la Culture, aux écoles (puisque ils y a des enfants), aux services sociaux, etc., mais en termes de coûts pour la Commune, cela représente quelques aménagements. Pour le reste, c'est l'association Carrefour-Rue qui s'occupe absolument de tout pour faire vivre ce hameau.

M. Gaud demande si, dans ce cas-là, ce serait la même situation.

M. Magnin lui répond que les conseillers municipaux PDC imaginent effectivement que ce serait exactement pareil.

M. Rodriguez propose un renvoi en commission Sociale et en commission Infrastructures.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur cette proposition de renvoi en commissions.

Le Conseil municipal accepte par 19 voix pour et 1 refus le renvoi en commission Sociale, ainsi qu'en commission Infrastructures, de cette motion M 15-2018 P présentée par le PDC.

8. QUESTIONS

Néant.

9. DIVERS

9.1. **Modérateur de vitesse au chemin des Charrotons**

M. Farinelli remercie Mme Monbaron et ses Services d'avoir installé un modérateur de vitesse au chemin des Charrotons. Il espère que ce dernier pourra enregistrer les vitesses dans les deux sens, y compris le soir.

9.2. **Recours contre l'Arrêté du Conseil d'Etat – PLQ du Rolliet**

M. Farinelli informe les conseillers municipaux qu'ils ont fait recours contre l'Arrêté du Conseil d'Etat en ce qui concerne leur opposition au PLQ du Rolliet et qu'ils attendent des nouvelles à ce propos.

9.3. **Synchronisation des feux de circulation route de Saint-Julien / chemin de Vers**

Mme Borstcher, qui en a déjà parlé à la commission Sécurité, informe qu'elle a pu remarquer que le feu de signalisation au carrefour route de Saint-Julien / chemin de Vers avait été synchronisé d'une manière un peu plus logique. Elle rappelle qu'elle avait pris la parole il y a quelques mois en arrière à ce sujet, car cela faisait des dizaines d'années qu'il y avait des accidents. Elle est donc contente de voir que quelque chose a été fait. Elle ne sait pas si c'est parce qu'elle a pris la parole, mais elle pense surtout que c'est parce que M. Durand a peut-être pu intervenir à ce sujet-là, vu que la route de Saint-Julien ne leur appartient pas ou alors parce que le processus était déjà avancé.

9.4. **Passage de la flamme**

M. Righetti fait part d'un regret qui lui vient de certaines personnes avec qui il a pu discuter, mais surtout d'un conseiller municipal qui n'est pas là ce soir. Ce n'est pas sous forme de question ; c'est vraiment un petit divers. Cela concerne le passage de la flamme des Spécial Olympics, qui a eu lieu ces derniers jours et qui a fait intervenir diverses communes. Or, il a juste le regret que cette flamme ne soit pas aussi passée par Plan-les-Ouates.

Bien qu'il s'agisse d'un divers, qu'il n'y ait pas de question et que cela n'appelle pas de réponse, **M. Magnin** intervient pour dire qu'il partage les regrets de M. Righetti par rapport cette possibilité d'accueillir le passage de la flamme de ces Special games à Plan-les-Ouates.

9.5. Arrêté du Conseil d'Etat

M. Meylan revient sur l'intervention de M. Farinelli concernant l'Arrêté du Conseil d'Etat quant à leur position sur le PLQ du Rolliet. Il imagine qu'ils se sont tous penchés avec beaucoup d'attention sur ces quinze pages. Il relève qu'il y a surtout un paragraphe qui est très intéressant et qui démontre qu'ils sont gentiment en train de se faire avoir. Il a donc décidé qu'il ferait, à titre personnel, mais peut-être que d'autres voudront bien se joindre à lui et ils peuvent en parler, intervenir un journaliste sur ce sujet.

9.6. Dernière séance de la présidence de Mme Saas

Sachant que ce fut la dernière séance de Mme Saas en qualité de Présidente, **M. Torri** tient à la remercier. Il a cru entendre que ce n'est pas sans un certain regret qu'elle allait quitter cette fonction, alors pour atténuer ce regret, il lui avait promis un petit cadeau que, pour sa part, il utilise plus particulièrement du côté de l'Avent et de Noël, mais qu'il pense lui fera un petit souvenir ; il lui offre une clochette qui lui fera un petit souvenir lorsqu'elle aura un petit coup de nostalgie. Sous les applaudissements de l'assemblée, il lui offre cette petite cloche.

Mme Saas le remercie et annonce, non sans humour, qu'elle la gardera à côté d'elle lors des prochaines séances, afin de rivaliser avec le Président.

9.7. Remerciements à Mme Saas

M. Rochetin fait la déclaration suivante :

‘ Chère Présidente, Chère Alexandra,

Il est loin le temps où je te regardais sur les bancs du cycle des Voirets, impressionné par ton look New Wave ou Gothique, arborant fièrement ton rat sur ton épaule. Eh oui ! Les années passent et les goûts changent ou pas tellement. (Ndlr : Sous les rires de l'assemblée, il fait projeter à l'écran une photo de la Présidente déguisée lors de l'Escalade).

Mais ce soir, nous prenons congé de ton année de présidence. Merci d'avoir mené le Conseil municipal de belle façon. Tu vas pouvoir quitter cette estrade que tu occupes depuis trois ans et vivre à nouveau les Conseils municipaux avec un stress différent. Pouvoir à nouveau exprimer tes pensées en ta qualité de conseillère. Car cette fonction honorifique de Président peut nourrir la frustration de ne pas pouvoir prendre la parole pour exprimer tes idées.

Merci donc pour cette année de présidence. Tu laisseras notamment le souvenir d'un Conseil municipal de décembre où nombre d'entre nous avaient joué le jeu en se déguisant pour l'Escalade et je pense que tu enchanteras tes collègues lors de ton voyage que tu organises ce week-end. (Ndlr : Il va chercher un bouquet de fleurs qu'il lui offre).

Je te succède donc et espère, Chers collègues, guider lors de cette année, en conservant le respect qui est le nôtre lors de nos séances. Et pour marquer le 1^{er} jour de ma fonction de Président du Conseil municipal et vous remercier de la confiance que vous m'avez accordée, je vous convie tous à prendre l'apéritif dans un lieu qui m'est cher, puisque je suis le Président du Tennis club de Carouge. Donc, le vendredi 1^{er} juin 2018, vous êtes tous et toutes attendus, dès 18H30, pour un verre de l'amitié. Merci !

9.8. Discours de M. Magnin à Mme Saas

M. Magnin adresse à Mme Saas, le discours suivant :

‘ Au nom du Conseil administratif et de moi-même, Mme la Présidente, j’aimerais vous féliciter pour votre année de présidence, parce que, lorsqu’on arrive à cette tâche, on se demande toujours comment cela va se passer et on a tendance à demander conseils à gauche et à droite. Les premiers moments sont parfois difficiles. On a un texte sous les yeux, on a beaucoup d’informations, on a les conseillers municipaux qui sont parfois attentifs, parfois dissipés. Il faut avoir l’œil partout, il faut réussir à diriger ces messieurs et ces dames et vous l’avez fait de brillante façon au fur et à mesure que votre année se déroulait. Vous avez vraiment pris vos fonctions et vous avez été la représentante de la commune de Plan-les-Ouates et vous l’avez fait, à mon avis, de façon brillante.

Je vous remercie donc pour cette année passée dans cette collaboration entre l’administration, les assistantes, le Secrétariat général, le Conseil administratif et vous-même, puisque vous avez donné votre vision, votre façon de faire à ce Conseil municipal et que vous le transmettez à M. Rochetin dans d’excellentes conditions. Merci donc pour le travail que vous avez effectué cette année.’

9.9. Remerciements de Mme Saas

Mme Saas remercie MM. Magnin et Rochetin et se dit touchée par leurs mots. Elle tient simplement, quant à elle, à tous les remercier de lui avoir laissé la possibilité de vivre cette expérience, parce qu’il est vrai que ce n’est pas toujours évident. C’est un peu stressant au départ, mais après on y prend goût. Elle les remercie tous encore une fois de lui avoir laissé vivre cela. Elle remercie le Secrétariat général, Mme Melli et Mme Merad qui ont été extrêmement précieuses et qui sont d’une aide extraordinaire. Elle remercie également la procès-verbaliste pour ses bons procès-verbaux. Elle remercie son mari, qui se trouve dans le public, de lui avoir également permis de vivre cela, sachant qu’elle n’est, de ce fait, pas souvent à la maison. Et elle passe la main à M. Rochetin qui, elle en est sûre, sera un formidable Président, qu’ils ont d’ailleurs déjà eu lors de la précédente législature.

Clôture de la séance

A l’issue de ces remerciements et la parole n’étant plus demandée, **la Présidente** clôt la partie officielle de cette séance à 21H50 pour permettre aux personnes du public qui le souhaitent, de poser une question au Conseil administratif, après avoir décliné leur identité.

QUESTIONS DU PUBLIC

Néant.

Le Secrétaire

La Présidente

Roberto RIGHETTI

Alexandra SAAS

Ci-joint : Liste des annexes

Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) Culture et loisirs du 30 avril
- b) Economie et finances du 2 mai
- c) Sécurité, prévention et communication du 7 mai
- d) Enfance du 9 mai
- e) Infrastructures et environnement du 14 mai

Annexe 1)

D 108-2017 R : Crédit d'engagement de CHF 77'700.- destiné à l'acquisition d'un véhicule pour le service de la police municipale

Annexe 2)

D 121-2018 R : Crédit d'engagement de 210 000 F pour la réalisation d'un avant-projet et d'un appel d'offres AIMP visant la surélévation d'un niveau des bâtiments dits de la « Voirie » à Plan-les-Ouates

Annexe 3)

D 125-2018 R : Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2017 et aux moyens de les couvrir (fonctionnement 2017)

Annexe 4)

D 126-2018 R : Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2017

Annexe 5)

D 134-2018 R : Modification des statuts du groupement intercommunal « Organisation régionale de protection civile région Salève » (ORPC Salève)

Annexe 6)

D 128-2018 P : Crédit d'engagement de 480 000 F destiné à la mise en conformité et à l'aménagement des places de jeux et espaces de loisirs de Plan-les-Ouates

Annexe 7)

D 129-2018 P : Crédit d'engagement de 85 000 F en vue d'une étude pour la construction d'un terrain synthétique au stade des Cherpines à Plan-les-Ouates étape 4/4, partie ½

Annexe 8)

D 130-2018 P : Crédit d'engagement de 41 000 F pour la réalisation d'une « étude urbaine » visant le réaménagement de la route de Saint-Julien à Plan- les-Ouates en complément à l'étude « mobilité » menée par le Canton

Annexe 9)

D 131-2018 P : Cession gratuite par l'Etat de Genève à la commune de Plan- les-Ouates de la parcelle N° 7359, anciennement N° 7097B (en lien avec le périmètre des PLQ Les Sciers et La Chapelle) en

vue de son incorporation au domaine public communal

Annexe 10)

D 133-2018 P : Cession gratuite par l'Etat de Genève à la commune de Plan- les-Ouates de la parcelle N° 7090 (périmètre du PLQ Les Sciens) en vue de son incorporation au domaine public communal

Annexe 11)

D 132-2018 P : Crédit d'engagement de 315 000 F pour l'entretien du réseau routier communal à exécuter en 2018 à Plan-les-Ouates

Annexe 12)

M 13-2018 P : Pour la mise en place d'un plan de mobilité scolaire à Plan-les-Ouates

Annexe 13)

M 14-2018 P : Pour aider les ménages à entretenir leur maison au naturel

Annexe 14)

M 15-2018 R : Pour l'implantation de studios mobiles sur la commune de Plan-les-Ouates

Rapport de la commission Culture et loisirs

Lieu : Salle du Conseil municipal
Date et heure : 30 avril 2018 – 20h00

1. Commissions conjointes de Plan-les-Ouates et Confignon au sujet des équipements culturels de la pièce D des Cherpines.

Le projet « Cirque » a été réévalué et redimensionné pour une première étape, avec demande de prévoir un espace suffisant pour des agrandissements en cas de besoin. Possibilité par ailleurs de lier ce projet avec celui du musée AMUSEN.

Salle de spectacle de musiques actuelles. Jauge évaluée à la hausse par Plan-les-Ouates en particulier en lien avec des associations actives dans ce domaine. Nécessité d'envisager une vérification par rapport aux besoins du quartier et du canton. Envisager que cette salle modulable puisse aussi être utilisée comme une salle pour fêtes de quartier.

Question : y a-t-il une mutualisation possible entre certains besoins du Cirque pour les spectacles et ceux pour les musiques actuelles, voire la patinoire. Dans le Plan directeur cantonal, le Cirque est bien inscrit, mais dans une fiche non contraignante.

En ce qui concerne le financement, l'exemple de Vernier qui a constitué une Fondation pour la création de son Centre culturel pourrait nous être utile pour aller chercher les financements pour ces équipements.

Le Bureau d'architecte qui a fait l'étude pour la partie sportive a aussi fait une offre pour la partie culturelle. A Plan-les-Ouates nous sommes assez favorables à travailler avec un mandataire ayant une vision d'ensemble de la pièce D.

2. Commission Culture et loisirs de Plan-les-Ouates

La commission soutient la nécessité d'aller de l'avant avec le projet d'étude pour les équipements culturels des Cherpines, en principe avec la participation financière de Confignon.

Communications du Conseil administratif :

La Saison culturelle 2018-2019 est présentée par Pascal Mabut. Il y aura 15 spectacles représentant 43 représentations : du théâtre, des concerts, des spectacles pour tous les âges.

La Cour des Contes est en cours !

Le mercredi 2 mai vernissage à 17h de l'exposition La Bête de Mai dans l'espace de la Mairie.

Le rapporteur : Maurice Gardiol

RAPPORT DE LA COMMISSION ECONOMIE ET FINANCES

Lieu : Salle des commissions – Mairie
Date et heure : Mercredi 02 mai 2018

Délibération D 125-2018: Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2017 et aux moyens de les couvrir (fonctionnement 2017)

Après introduction du Conseiller administratif, Madame Linhardt entame sa présentation en présentant un tableau global sur les dépassements budgétaires ainsi que sur les non-dépensés. La discussion porte principalement sur le Groupement intercommunal du Sapey qui présente un dépassement de CHF 237'000.-. Elle brosse ensuite l'état des recettes générales en général.

Elle passe ensuite en revue les charges de personnel. Les questions, quant à elles, portent principalement sur le personnel intérimaire et les engagements différés.

Les recettes fiscales sont ensuite analysées en expliquant et en indiquant la production annuelle et les rattrapages des dernière années jusqu'en 2002.

L'état des investissements est ensuite présenté. Des questions sont posées sur la méthode de planification des investissements et de leur réalisation, ceci au vu de l'écart de non dépensé entre le budget et les comptes.

En ce qui concerne la dette, qui s'élève à CHF 96 mio entre le patrimoine administratif et financier, la discussion porte davantage sur la méthode de sélection des instituts bancaires. Il est demandé si, dans les critères de sélection des instituts bancaires, il ne serait pas possible d'y inclure des critères de durabilité.

Les flux de trésorerie, ainsi que différents indicateurs, sont ensuite présentés. La commune s'est améliorée cette année dans sa couverture des charges, par contre elle est moins bonne dans la maîtrise des dépenses courantes vu le grand écart entre le budget initial et le non-dépensé. Ces indicateurs peuvent toutefois être discutés.

Les membres de la commission préavisent favorablement par 7 oui et 2 abstentions la délibération.

Délibération D 126-2018: Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2017

Les membres de la commission préavisent favorablement par 7 oui et 2 abstentions la délibération.

Délibération D 121-2018: Crédit d'engagement de 210 000 F pour la réalisation d'un avant-projet et d'un appel d'offres AIMP visant la surélévation d'un niveau des bâtiments dits de la «Voirie» à Plan-les-Ouates

Le Conseiller administratif présente le projet qui vise à réaliser un appel d'offre AIMP pour une entreprise totale dans le cadre de la surélévation du bâtiment qui a déjà fait l'objet d'une étude de faisabilité en 2014. Une demande préalable avait déjà été déposée et a été acceptée par l'office cantonal des constructions.

Les membres de la commission préavisent favorablement par 8 oui et 1 abstention la délibération.

Le rapporteur : Mario Rodriguez
02 mai 2018

Rapport de la commission Sécurité, prévention et communication

Lieu : Salle des commissions – Mairie
Date et heure : Lundi 7 mai 2018 – 20h00

1. PV 22.01.2018 approuvé par 8 voix pour et 1 abstention
2. **Délibération D 108-2017 : Crédit d'engagement de 77 700 F destiné à l'acquisition d'un véhicule de police pour le service de la Police Municipale.**

Mme Monbaron détaille les propositions faites par Olivier Valceschini de véhicules plus écologiques suite à la demande de la commission du 22 janvier 2018. Pas de fourgon en version hybride ou 100% électrique.

2 propositions de véhicules hybrides, mais pas utilisables comme bureau mobile.

Le problème est que le véhicule qui répond à 100% à la demande de la PM est le véhicule Diesel et la question écologique se pose toujours.

La question se pose sur la nécessité de ce véhicule pour la Police municipale.

Mme Monbaron explique que la PM aura de plus en plus de prérogatives et qu'il permettra d'aider la PM à atteindre les objectifs supplémentaires qui lui seront assignés dans le futur.

1ère délibération sur le choix du Mercedes Classe V (1^{er} choix de la Police Municipale) : délibération préavisée favorablement par 7 oui et 3 abstentions

La délibération D 108-2017 est préavisée favorablement par 8 oui et 2 abstentions.

3. **D 134-2018 : Modification des statuts du groupement intercommunal « Organisation régionale de protection civile région Salève » (ORPC Salève)**

Présentation par Mme Monbaron des quelques modifications des statuts de l'ORPC Salève
La délibération est préavisée favorablement à l'unanimité.

4. Communication du Conseil administratif : le projet de nouveau site internet avance et l'ouverture du site au public est prévue à mi-juillet. Mme Monbaron trouve que mi-juillet n'est pas une très bonne idée. Elle a proposé de repousser la mise en service au créateur du site.
5. Discussion sur les pompiers volontaires et professionnels. Mme Monbaron nous explique qu'elle ne nous a pas encore présenté des détails des réflexions Cantonales et Communales à ce sujet, mais qu'elle le fera en temps voulu car c'est un dossier assez complexe (coûts, répartition des tâches entre pompiers volontaires et professionnels, etc).

Le rapporteur : Sylvain Dupraz
7 mai 2018

RAPPORT DE LA COMMISSION ENFANCE

Date de la séance de la commission : Mercredi 9 mai 2018

Lieu : 20h00 Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions

1) Motion M 13-2018 : Pour la mise en place d'un plan de mobilité scolaire à Plan-les-Ouates

M. Magnin nous décrit les nombreuses mesures déjà prises par la Commune pour assurer la sécurité des élèves. Cette sécurité est élevée comme démontré par les statistiques des accidents: un seul accident a eu lieu depuis 2010, au chemin de l'Abérieux.

De nombreux commissaires ont relevé le besoin d'améliorer encore une situation déjà satisfaisante. La motion a été préavisée favorablement à l'unanimité.

2) Communications du Conseil Administratif

Prix des écoles secondaires 2

Divers prix sont offerts aux élèves de Plan-les-Ouates.
Présentation des critères de prix du secondaire 2.

Financement camps de ski

Une décision fédérale limite la participation des parents à environ CHF 200.- par camps de ski de l'école obligatoire (CHF 80.- pour les autres camps).

Visite Mairie 7P

Cette année les élèves ont visité le Service des Espaces Verts et la machinerie de la piscine, en plus de la salle du Conseil municipal.
Les visites se sont très bien passées et ont été un grand succès.

Le Rapporteur : Laurent Farinelli

09.05.2018

Commune de Plan-les Ouates

Conseil municipal du 22 mai 2018

**RAPPORT DE LA COMMISSION
INFRASTRUCTURES ET ENVIRONNEMENT**

Lieu : Salle des commissions
Date et heure : lundi 14 mai 2018 à 20h00

1) Délibération D 121-2018: Crédit d'engagement de 210 000 F pour la réalisation d'un avant-projet et d'un appel d'offre AIMP visant la surélévation d'un niveau des bâtiments dits de la « Voirie » à Plan-les-Ouates.
Après la présentation de M. Zosso du SCA et d'une discussion entre les commissaires, la délibération est préavisée favorablement par 8 oui et 1 abstention.

2) Motion M13-2018: Pour la mise en place d'un plan de mobilité scolaire à Plan-les-Ouates.
La motion est préavisée favorablement par 7 oui 1 refus et 1 abstention.

3) Communication du Conseil Administratif

M : Durand nous tient au courant de l'avancée des dossiers concernant la Génie Civil, l'OPB, les Espaces Publics, l'Energie et la Mobilité.

Le rapporteur : Véronique Özazman



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 108-2017 R**
Séance du 22 mai 2018

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 77 700 F destiné à l'acquisition d'un véhicule pour le service
de la police municipale

Vu les missions et prérogatives de la police municipale qui ont fortement évolué ces dernières années, générant de nouveaux types de missions et interventions,

vu que le véhicule Toyota Hilux, acquis en 2005, ne permet plus de remplir ces missions,

vu l'étude comparative effectuée, détaillant les capacités et les coûts de divers véhicules,

vu les résultats de l'étude conférant un maximum de points positifs au Mercedes classe V, véhicule déjà employé dans diverses communes avoisinantes,

vu l'intérêt de procéder à cette acquisition par le biais d'un investissement, afin de permettre l'amortissement des coûts de ce véhicule, en lien avec sa durée de vie et prévu par l'article 36 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes,

vu l'exposé des motifs EM 108-2017 de novembre 2017, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par oui, x non et x abstention

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit brut de 77 700 F, destiné à l'acquisition d'un nouveau véhicule pour le service de la police municipale.
2. De comptabiliser la dépense brute prévue à l'article 1 dans le compte des investissements, sous rubrique MCH2 No 5060, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir le montant net de 77 700 F au moyen de 10 annuités qui figureront au budget du compte de résultats, sous rubrique MCH2 No 3300 « amortissements planifiés des immobilisations corporelles du patrimoine administratif » de 2019 à 2028.

OV/KM – SF/PL 14.11.2017 # 40170



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 121-2018**
Séance du 22 mai 2018

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 210 000 F pour la réalisation d'un avant-projet et d'un appel d'offres AIMP visant la surélévation d'un niveau des bâtiments dits de la « Voirie » à Plan-les-Ouates

Vu le bâtiment de la Voirie sis route des Chevaliers-de-Malte 14-16, propriété de la commune de Plan-les-Ouates et faisant partie intégrante du patrimoine administratif de cette dernière,

vu la nécessité de créer de nouvelles surfaces de bureaux pour les besoins des services de l'administration communale suite à l'augmentation du personnel et au manque de surfaces disponibles,

vu les problèmes d'isolation, d'obsolescence et de vétusté générale de certains bureaux actuellement occupés par l'administration communale,

vu la pré-étude réalisée en 2014 par le bureau Atlante confirmant la faisabilité du projet de surélévation du bâtiment de la Voirie et sa présentation, en date du 12 mai 2014, à la commission Bâtiments, énergie et emplacements communaux,

vu la demande préalable DP 18'581 visant la surélévation d'un niveau du centre de Voirie de Plan-les-Ouates, autorisée en date du 19 décembre 2014 par l'Office des autorisations de construire, actuellement en force,

vu l'exposé des motifs EM 121-2018, de mars 2018, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 19 oui et 1 abstention

1. D'accepter de réaliser l'avant-projet et l'appel d'offres visant la surélévation d'un niveau des bâtiments dits de la « Voirie », sis à la route des Chevaliers-de-Malte 14-16.

2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 210 000 F, destiné à financer cet avant-projet et cet appel d'offres.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 210 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique N° 5040, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation des travaux de la surélévation d'un niveau du bâtiment de la Voirie, sis à la route des Chevaliers-de-Malte 14-16, qui sera présenté ultérieurement.
5. Au cas où cette étude ne serait pas suivie d'une réalisation, ce crédit sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année suivant la décision de non réalisation, par le compte de résultats, sous rubrique N° 3300.

SCA/EH/bg – SF/PL – 22.05.2018 # 44601



Conseil municipal

Législature 2015-2020
 Délibération **D 125-2018**
 Séance du 22 mai 2018

DELIBERATION

relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2017 et aux moyens de les couvrir
 (fonctionnement 2017)

Vu le surplus de dépenses réalisées sur les rubriques de charges de 3 500 708.23 F,
 dont à déduire les imputations internes de 799 135 F, soit net **2 701 573.23 F**,

vu les économies réalisées sur les rubriques de charges de 3 943 872.95 F, dont à
 déduire les imputations internes de 452 771 F, soit net **3 491 101.95 F**,

vu les plus-values enregistrées aux revenus de 4 835 519.57 F, dont à déduire les
 imputations internes de 346 364 F, soit net **4 489 155.57 F**,

vu les économies réalisées sur la nature 314 « Entretien immobilier par des tiers »
 pour la somme de 718 593.22 F,

attendu que le surplus de dépenses réalisées se subdivise de la manière suivante :

• total de la nature 314 « Entretien immobilier par des tiers »	644 581.02	F
• total de la nature 331 « Amortissement du patrimoine administratif »	13 588.00	F
• total de la direction 9 « Finances et impôts » hors nature 314	628 869.67	F
• total autres rubriques de charges	<u>1 414 534.54</u>	F
sous-total	2 701 573.23	F
• à déduire de la rubrique 05.318 « Honoraires, prestations services »	<u>0.00</u>	F
total	<u>2 701 573.23</u>	F

attendu que le Conseil municipal a déjà approuvé en date du 21 mars 2017 un crédit
 budgétaire supplémentaire de 47 000 F destiné à la refonte du site internet
 communal, le dépassement s'élevant finalement à 0 F sous rubrique 05.318,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément aux articles 30, al. 1, lettre d et 75, al.1 de la loi sur l'administration
 des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

par 19 oui et 1 abstention

D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires de fonctionnement 2017 suivants,
 pour un montant total de **2 701 573.23 F**.

Nos	Rubriques	F
02.317	Dédommagements	6 791.60
05.308	Personnel intérimaire	269 920.65
05.309	Autres charges de personnel	8 155.45
05.317	Dédommagements	64.00
08.311	Mobilier, machines, véhicules, matériel	4 476.45
08.313	Fournitures et marchandises	10 699.11
08.330	Amortissement du patrimoine financier	187.50
09.318	Honoraires, prestations de service	4 904.34
09.365	Subventions institutions privées	130 435.25
10.311	Mobilier, machines, véhicules, matériel	49 418.39
10.312	Eau, énergie, combustible	193.80
10.313	Fournitures et marchandises	104.00
10.330	Amortissement du patrimoine financier	385.00
11.310	Fournit. bureau, imprimés, publicité	248.20
11.311	Mobilier, machines, véhicules, matériel	3 271.05
11.313	Fournitures et marchandises	2 100.80
11.315	Entretien objets mobiliers par des tiers	1 558.00
11.318	Honoraires, prestations de service	5 622.95
11.330	Amortissement du patrimoine financier	1 325.00
11.352	Dédommagements aux communes	7 805.00
14.306	Prestations en nature	30 319.70
14.312	Eau, énergie, combustible	23 663.10
14.313	Fournitures et marchandises	6 444.34
14.315	Entretien objets mobiliers par des tiers	16 254.55
21.316	Loyers, fermages, redev. d'utilisations	2 340.00
21.319	Frais divers	1 254.50
21.352	Dédommagements aux communes	283 074.28
30.300	Autorités et commissions	50.00
30.318	Honoraires, prestations de service	14 575.81
30.352	Dédommagements aux communes	2 150.90
30.365	Subventions institutions privées	950.00
33.306	Prestations en nature	418.30
33.312	Eau, énergie, combustible	12 230.45
33.318	Honoraires, prestations de service	56 127.75
34.312	Eau, énergie, combustible	1 830.49
34.351	Dédommagements au canton	9 401.20
35.330	Amortissement du patrimoine financier	1.00
54.301	Traitement du personnel	118 549.70
54.303	Assurances sociales	4 175.55
54.304	Caisse de pension et prévoyance	4 474.75
54.305	Assurances maladie et accidents	4 761.00
54.308	Personnel intérimaire	48 878.65
54.312	Eau, énergie, combustible	30 196.70
54.316	Loyers, fermages, redev. d'utilisations	66.50
54.318	Honoraires, prestations de service	41 868.03
54.365	Subventions institutions privées	17 734.60
58.310	Fournit. bureau, imprimés, publicité	230.70
58.312	Eau, énergie, combustible	5 700.95
58.313	Fournitures et marchandises	4 457.60
58.316	Loyers, fermages, redev. d'utilisations	93 807.60
58.365	Subventions institutions privées	5 000.00
62.313	Fournitures et marchandises	9 477.98
65.318	Honoraires, prestations de service	2 293.32

65.319	Frais divers	125.00
65.365	Subventions institutions privées	2 409.00
Nos	Rubriques	F
65.366	Subventions personnes physiques	24 815.70
72.311	Mobilier, machines, véhicules, matériel	5 168.90
72.316	Loyers, fermages, redevances d'utilisation	1 537.95
74.311	Mobilier, machines, véhicules, matériel	2 430.00
74.315	Entretien objets mobiliers par des tiers	71.30
78.318	Honoraires, prestations de service	2800.15
78.375	Subventions redistribuées institutions	500.00
78.376	Subventions redistribuées personnes physiques	14 250.00
Total des autres rubriques de charges		1 414 534.54
10.314	Entretien immobilier par des tiers	2 983.80
16.314	Entretien immobilier par des tiers	2 004.11
21.314	Entretien immobilier par des tiers	160 981.53
30.314	Entretien immobilier par des tiers	59 293.40
33.314	Entretien immobilier par des tiers	44 294.92
34.314	Entretien immobilier par des tiers	137 934.77
54.314	Entretien immobilier par des tiers	74 267.72
58.314	Entretien immobilier par des tiers	27 955.25
71.314	Entretien immobilier par des tiers	113 545.92
74.314	Entretien immobilier par des tiers	6 486.25
95.314	Entretien immobilier par des tiers	14 833.35
Total de la nature « 314 »		644 581.02
09.331	Amortissement patrimoine administratif	13 588.00
Total de la nature « 331 »		13 588.00
90.330	Amortissement du patrimoine financier	471 826.20
90.346	Compensation financière communes françaises	147 642.47
94.318	Honoraires, prestations de service	4 718.65
94.321	Intérêts sur dettes à court terme	208.35
95.312	Eau, énergie, combustible	4 474.00
Total de la direction 9 hors nature 314		628 869.67
TOTAL :		2 701 573.23

Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 126-2018**
Séance du 22 mai 2018

DELIBERATION

relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2017

Vu le compte administratif pour l'exercice 2017 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte des investissements,

vu le compte rendu financier pour l'exercice 2017 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le département présidentiel,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément aux articles 30, alinéa 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

par 19 oui et 1 abstention

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2017.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2017 pour un montant :
 - de 72 231 965.28 F, dont à déduire les imputations internes de 9 099 764.00 F, soit net **63 132 201.28 F** aux charges
 - et de 77 751 469.57 F, dont à déduire les imputations internes de 9 099 764.00 F, soit net **68 651 705.57 F** aux revenus,
 - l'excédent de revenus s'élevant à **5 519 504.29 F**
3. D'approuver le compte des investissements 2017 pour un montant :
 - de 11 958 962.35 F aux dépenses
 - et 2 026 641.52 F aux recettes,
 - les investissements nets s'élevant à 9 932 320.83 F.
4. D'approuver le financement des investissements nets de 9 932 320.83 F par l'autofinancement à raison de 15 235 326.69 F.
 - au moyen de la somme de 9 715 822.40 F représentant les amortissements ordinaires inscrits au compte de fonctionnement
 - et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à 5 519 504.29 F.

L'excédent de financement s'élève à 5 303 005.86 F.

5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à 5 519 504.29 F représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2017.
6. D'attribuer la somme de 5 000 000 F valeur 1^{er} janvier 2018 à la réserve pour mesures structurelles, la fortune nette est composée de :

Au 1er janvier 2017

• Capital affecté	15 801 578.55 F
• Réserve pour mesures structurelles	23 000 000.00 F
• Capital libre	<u>133 715 145.06 F</u>
Total	172 516 723.61 F

Au 31 décembre 2017

• Capital affecté	15 801 578.55 F
• Réserve pour mesures structurelles	23 000 000.00 F
• Capital libre	<u>139 234 649.35 F</u>
Total	178 036 227.90 F

Au 1^{er} janvier 2018

• Capital affecté	15 801 578.55 F
• Réserve pour mesures structurelles	28 000 000.00 F
• Capital libre	<u>134 234 649.35 F</u>
Total	178 036 227.90 F

7. D'approuver le bilan au 31 décembre 2017 totalisant à l'actif un montant de 322 991 104.50 F qui se compose de :

• Patrimoine financier (natures 10 à 13)	179 084 239.49 F
• Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	<u>143 906 865.01 F</u>
Total de l'actif	322 991 104.50 F

et au passif un montant de 322 991 104.50 F qui se compose de :

• Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	8 125 472.73 F
• Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	96 018 125.00 F
• Engagements envers des entités particulières (nature 23)	534 199.29 F
• Provisions (nature 24)	6 460 564.90 F
• Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	33 816 514.68 F
• Fortune nette (nature 29)	<u>178 036 227.90 F</u>
Total du passif	322 991 104.50 F

La commune garantit les engagements de prévoyances de la caisse de prévoyance interne (CPI) « Ville de Genève et les autres communes genevoises » proportionnellement aux engagements de prévoyance dus à ses assurés actifs et pensionnés et aux engagements qui la concernent, prévus à l'article 5, al.3, lettres c et d des statuts de la CAP PREVOYANCE.



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 134-2018**
Séance du 22 mai 2018

DELIBERATION

relative à la modification des statuts du groupement intercommunal « Organisation régionale de protection civile région Salève » (ORPC Salève)

Vu la nécessité d'actualiser les statuts du groupement intercommunal « Organisation régionale de protection civile Salève » (ORPC Salève) créé en 1994,

vu la volonté de toutes les parties formant cette organisation à effectuer cette tâche, rendue nécessaire par les évolutions des normes et directives,

vu les différentes séances qui ont eu lieu pour atteindre ce but ainsi que les validations intermédiaires pour que la nouvelle version de ces statuts soit conforme au droit supérieur et aux objectifs recherchés,

vu les statuts de l'ORPC Salève ainsi terminés en mars 2018,

conformément aux art. 30, al.1, let. u et 52, al. 2 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 14 oui, 2 non et 4 abstentions

1. D'adopter les modifications apportées aux statuts du groupement intercommunal « Organisation régionale de protection civile «Salève » (ORPC Salève), de mars 2018, telles qu'elles figurent dans le document annexé qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De subordonner cette délibération à l'acceptation de délibérations similaires votées par les communes de Bardonnex, Perly-Certoux, Troinex et Veyrier, membres du groupement.
3. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le département compétent de la dernière délibération similaire prise.

PLO-22.05.2018 # 47027



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 128-2018 P**
Séance du 22 mai 2018

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 480 000 F destiné à la mise en conformité et à l'aménagement des places de jeux et espaces de loisirs de Plan-les-Ouates

Vu la nécessité de mettre en conformité les places de jeux pour assurer la sécurité des utilisateurs,

vu la nécessité de mettre aux normes les fontaines à distribution d'eau de consommation,

vu l'intérêt de procéder à l'installation d'une nouvelle fontaine,

vu la nécessité de réfection des surfaces de l'emplacement destiné à la buvette temporaire sur le Mail des Marronniers,

vu l'intérêt de procéder à ces travaux par le biais d'un investissement, afin de permettre l'amortissement des coûts,

vu l'exposé des motifs EM 128-2018, de mai 2018, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter de réaliser les travaux de 2018 à 2020.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 480 000 F, destiné à la mise en conformité et à l'aménagement des places de jeux et espaces de loisirs de Plan-les-Ouates.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 480 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique N° 5000, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu de 480 000 F au moyen de 10 annuités qui figureront au budget du compte de résultats, sous rubrique N° 3300.0 « amortissements planifiés des terrains non bâtis du patrimoine administratif », dès 2019.

SEE – SF - mai 2018 #46036



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 129-2018 P**
Séance du 22 mai 2018

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 85 000 F en vue d'une étude pour la construction d'un terrain synthétique au stade des Cherpines à Plan-les-Ouates - étape 4/4, partie 1/2

Vu le manque de terrains pendant la période hivernale,

vu la nécessité d'anticiper la disparition des terrains 7 et 8,

vu la croissance des clubs au stade des Cherpines et l'augmentation de la population prévue en lien avec le grand projet des Cherpines,

vu la demande des clubs de pouvoir bénéficier de plus de surfaces synthétiques,

vu la nature du sol et la complexité du système de drainage et d'évacuation,

vu l'exposé des motifs EM 129-2018, de mai 2018, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter le principe d'un crédit destiné à mener une étude approfondie des éléments techniques relatifs à la construction d'un terrain synthétique au stade des Cherpines.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de 85 000 F, destiné à mener cette étude.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue au point 2 dans le compte des investissements, sous rubrique N° 5000, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette somme conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation qui sera présenté ultérieurement. Au cas où cette étude ne serait pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité dès l'année suivant la décision de non-réalisation, par le compte de résultats sous rubrique N° 3300.0 « amortissements planifiés des terrains non bâtis du patrimoine administratif ».

SEE/NE – SF/PL - 27.03.2018 # 46204



Conseil municipal

Annexe 8)

Législature 2015-2020
Délibération **D 130-2018 P**
Séance du 22 mai 2018

PROJET DE DELIBERATION

relatif à un crédit d'engagement de 41 000 F pour la réalisation d'une « étude urbaine » visant le réaménagement de la route de Saint-Julien à Plan-les-Ouates en complément de l'étude « mobilité » menée par le Canton

Vu le Plan Directeur Communal adopté par le Conseil municipal le 27 octobre 2009 et approuvé par le Conseil d'Etat le 23 novembre 2009,

vu le Plan Directeur des Chemins pour Piétons et Schéma Directeur du Réseau Cyclable N°29'873 de la commune de Plan-les-Ouates, adopté par le Conseil municipal le 22 janvier 2013 et par le Conseil d'Etat le 10 avril 2013,

vu la réalisation en 2018, par les services du Canton de Genève, d'une étude de requalification de la route de Saint-Julien dans sa traversée de Plan-les-Ouates afin d'optimiser la vitesse commerciale de la ligne de bus D,

vu la résolution R 11-2017 « Pour une requalification de la route de Saint-Julien en un espace public sécurisé et partagé », acceptée par le Conseil municipal lors de sa séance du 23 janvier 2018,

vu l'exposé des motifs EM 130-2018, de mai 2018, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération,

conformément à l'art. 30, al.1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de 41 000 F destiné à financer la réalisation d'une « étude urbaine » visant le réaménagement de la route de Saint-Julien en complément de l'étude « mobilité » menée par le Canton
2. De comptabiliser la dépense brute prévue de 41 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique N° 5290, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir le montant net prévu de 41 000 F au moyen de 5 annuités qui figureront au budget du compte de résultats, sous rubrique N° 3320.9 « amortissements planifiés des immobilisations incorporelles du patrimoine administratif », de 2019 à 2023.

SCA/mc/yg/phz – SF/pl – 20.04.2018 # 46665



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 131-2018**
Séance du 22 mai 2018

DELIBERATION

relative à la cession gratuite par l'Etat de Genève à la commune de Plan-les-Ouates de la parcelle N° 7'359 - anciennement 7'097B (en lien avec le périmètre des PLQ Les Sciers & La Chapelle) en vue de son incorporation au domaine public communal

Vu les PLQ « La Chapelle » N° 529-29'591 et « Les Sciers » N° 529-29'783, adoptés par le Conseil d'Etat respectivement les 26 août 2009 et 24 juin 2015, entrés en force,

vu le fait que sur une partie de la parcelle cédée est réalisé le chemin Le-Sapay, permettant l'accès à l'étape II du quartier de la Chapelle ainsi qu'au groupement scolaire intercommunal Le Sapay,

vu le fait qu'une autre partie de la parcelle cédée fait partie intégrante de la future « coulée verte », voie de mobilité douce selon le PLQ Les Sciers qui doit permettre de relier la route de Saconnex-d'Arve ou Bachet de Pesay,

vu la situation géographique de la parcelle cédée située entièrement sur le territoire de la commune de Plan-les-Ouates,

vu les discussions entre les Conseillers administratifs de Lancy et de Plan-les-Ouates à ce sujet,

vu les détails liés au partage des frais de fonctionnement et d'entretien de cette parcelle qui devront être réglés entre les deux communes par une convention dont la rédaction reste à venir,

vu l'exposé des motifs EM 131-2018, de mai 2018, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui (unanimité)

1. D'accepter la cession gratuite par l'Etat de Genève de la parcelle N°7'359, située dans le périmètre Les Sciers et La Chapelle de 5354 m2, anciennement 7'097B, à la commune de Plan-les-Ouates.
2. D'accepter l'incorporation de ladite parcelle au domaine public communal.

3. De demander l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier et de la mensuration officielle afférents à cette opération vu le but d'utilité publique de celle-ci.
4. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature des actes notariés nécessaires.
5. De comptabiliser les frais d'acte au compte de résultats, le coût total de cette opération étant inférieur à 10'000F.

SCA/PhZ – SF/PL - 22.05.2018 # 47358



Conseil municipal

Annexe 10)

Législature 2015-2020
Délibération **D 133-2018**
Séance du 22 mai 2018

DELIBERATION

relative à la cession gratuite par l'Etat de Genève à la commune de Plan-les-Ouates de la parcelle N° 7'090 (périmètre du PLQ Les Sciers) en vue de son incorporation au domaine public communal

Vu le PLQ « Les Sciers » N° 529-29'783 adopté par le Conseil d'Etat le 24 juin 2015 et entré en force,

vu la précision apportée par ce dernier qui stipule que la parcelle N° 7'090 soit cédée gratuitement au domaine public communal pour permettre, notamment, la création de la « coulée verte »,

vu l'exposé des motifs EM 133-2018, de mai 2018, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui (unanimité)

1. D'accepter la cession gratuite par l'Etat de Genève de la parcelle N°7'090 de 6090 m2, sise dans le périmètre du PLQ Les Sciers à Plan-les-Ouates.
2. D'accepter l'incorporation de ladite parcelle au domaine public communal.
3. De demander l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier et de la mensuration officielle afférente à cette opération vu le but d'utilité publique de celle-ci.
4. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature des actes notariés nécessaires.

SCA/PhZ – SF/PL - 16.04.2018 # 47333



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 132-2018 P**
Séance du 22 mai 2018

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 315 000 F pour l'entretien du réseau routier communal
à exécuter en 2018 à Plan-les-Ouates

Vu le mandat confié au bureau d'ingénieur Ertec SA par le Conseil administratif, pour l'expertise du réseau routier communal 2018,

vu le rapport final du plan quinquennal d'entretien du réseau routier communal, établi en 2017 par le bureau ERTEC SA pour les années 2018 à 2022,

vu la réfection des chaussées communales dans ledit plan quinquennal pour l'année 2018,

vu l'entretien lourd à entreprendre sur le chemin du Pont-du-Centenaire (2), le chemin de la Plamatte (59.1), le chemin Charles-Baudoin (128) et le chemin de la Dérupe (139), suite à l'état actuel des enrobés nécessitant une réfection des surfaces de roulement, afin de garantir l'état de ces chemins pour les vingt prochaines années (hors usure classique de la couche de roulement),

vu l'entretien léger à entreprendre sur 20 chemins communaux,

vu l'exposé des motifs EM 132-2018, d'avril 2018, comprenant le descriptif du projet, l'estimation du coût des travaux et le plan de situation relatif à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC – B 6 05),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter de réaliser les travaux d'entretien du réseau routier communal à exécuter en 2018.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 315 000 F, destiné à financer et à entreprendre ces travaux,

3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 315 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique MCH2 N° 5010, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu de 315 000 F au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de compte de résultats, sous rubrique MCH2 N° 3300.1 « amortissements planifiés des routes/voies de communication », de 2019 à 2038.

SCA/GR – SF/PL – # 46309

MOTION**Pour la mise en place d'un plan de mobilité scolaire à Plan-les-Ouates**

Vu que le canton et les communes doivent assurer la sécurité des écoliers sur le chemin de l'école,

vu que le plan d'actions pour la mobilité douce 2015-2018 édité par le département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) prévoit la promotion des plans de mobilité douce auprès des établissements scolaires,

vu la motion M 2364 « pour que Genève devienne un canton exemplaire en matière de sécurité sur le chemin de l'école » votée à l'unanimité du Grand Conseil genevois le 12 mai 2017,

vu la motion M 11-2017 « Pour l'installation de systèmes de parking à trottinettes aux abords des établissements scolaires de Plan-les-Ouates » actuellement en étude auprès du Conseil administratif,

vu la délibération D 110-2017 pour un crédit d'engagement de 198'000 F pour l'aménagement d'abris pour le stationnement des 2 roues, votée par le Conseil municipal de Plan-les-Ouates le 23 janvier 2018

vu que près de la moitié des accidents d'enfants piétons se produisent sur le chemin de l'école,

vu les quatre objectifs de base d'un plan de mobilité scolaire,

vu l'exposé des motifs, associé à cette motion,

sur proposition du Groupe Les Verts de Plan-les-Ouates,

le Conseil municipal de Plan-les-Ouates

DECIDE

par 18 oui, 1 non et 1 abstention

1) De demander au Conseil administratif de mettre en place un plan de mobilité scolaire à Plan-les-Ouates.

2) D'autoriser le Conseil administratif à solliciter les structures et institutions nécessaires pour la mise en place du plan de mobilité scolaire.

Les Verts de Plan-les-Ouates : Mario Rodriguez, Dominique Tinguely, Pierre Torri

Les socialistes : Nathalie Ruegger, Glenna Baillon, Maurice Gardiol

Le Parti Démocrate-chrétien : Laurent Farinelli

Exposé des motifs

Les communes sont propriétaires des écoles primaires sur leur territoire et tenues de les entretenir afin de garantir de bonnes conditions d'apprentissage pour les enfants.

La responsabilité des jeunes élèves durant les heures de classe est à la charge des enseignants. En dehors des heures scolaires, la responsabilité incombe aux parents. Mais la commune a également une responsabilité sur le chemin de l'école afin de garantir la sécurité des écoliers. Il n'est pas rare, et Plan-les-Ouates en est un exemple, que des patrouilleuses scolaires soient mises en place pour la traversée d'axes à fort trafic individuel motorisé.

En 2017, le Conseil municipal a voté une motion renvoyée au Conseil administratif pour l'installation de parkings à trottinettes aux abords des établissements scolaires. Ceci est une bonne chose pour que les enfants utilisant ce mode de transport puissent les garer en toute sécurité. Toutefois, dans l'optique d'avoir une vision globale de la mobilité infantile sur le chemin de l'école, il serait nécessaire de mettre en place un plan de mobilité scolaire à Plan-les-Ouates.

Un plan de mobilité scolaire c'est quoi ?

Un plan de mobilité scolaire (PMS) est une démarche menée avec les enseignants, parents, enfants et autres partenaires de l'école afin de connaître les habitudes de mobilité des écoliers sur le chemin de l'école. Il permet d'avoir un regard, tant des parents que des enfants, sur les points noirs des différents déplacements. Les conclusions permettent d'améliorer la sécurité sur certains chemins, qu'elle soit physique par le biais d'aménagements légers ou par des actions de prévention faites avec les enfants... et les parents. Mais les PMS permettent également d'améliorer les conditions des espaces destinés aux bicyclettes et/ou trottinettes, ou à des zones de sécurité autour de l'école. La motion M11 – 2017 pourrait être l'une des composantes d'un plan de mobilité scolaire.

Qui participe à un plan de mobilité scolaire ?

Bien évidemment, les élèves des écoles participent au PMS. Les parents, les enseignants, les services des écoles et tous les autres partenaires collaborant au sein des écoles sont intégrées d'une manière ou d'une autre au PMS.

Quels sont les objectifs d'un plan de mobilité scolaire ?

Cinq objectifs sont visés par une démarche PMS :

1. Un objectif de sécurité : améliorer la sécurité aux abords des écoles mais également sur le chemin de l'école. Rappelons que 50% des accidents piétons des enfants se font durant le déplacement vers ou depuis l'école selon les statistiques du Bureau de prévention des accidents (BPA)
2. Un objectif de santé : encourager une mobilité douce et active afin de prévenir des risques de santé liés à l'absence d'exercice physique. Les statistiques démontrent que 19% des enfants suisses sont en surpoids. 7% des garçons sont obèses contre 4.9% des filles.
3. Un objectif d'amélioration de la qualité de vie : des solutions sont cherchées pour chaque école en fonction de ses caractéristiques propres afin d'améliorer la qualité de vie des quartiers dans lesquels elles se trouvent.
4. Un objectif environnemental : aller à l'école à pied, à bicyclette, trottinette ou rollers permet d'économiser de l'énergie mais également d'améliorer la qualité de l'air.

La démarche d'un plan de mobilité scolaire vise également à échanger sur cette thématique avec les enfants et à partager avec les parents, enseignants et élèves sur les moyens de locomotion respectueux de l'environnement.

Quelles sont les étapes d'un plan de mobilité scolaire ?

Un PMS se déroule en cinq phases :

1. Enquête : réalisée auprès des parents, élèves, enseignants et partenaires de l'école.
2. Bilan : des résultats sont restitués sous forme numérique et cartographique. La perception des dangers par les parents et les enfants est mise en avant.
3. Recommandations : avec l'aide du BPA et de la perception des enfants, des recommandations sont faites avec visites de terrain.
4. Sensibilisation : elle est faite à l'ensemble des acteurs de l'école par diverses actions.
5. Suivi

Où en sont les plans de mobilité scolaire en Suisse ?

Les PMS sont assez répandus dans certains pays comme la Grande-Bretagne ou l'Allemagne. En Suisse, c'est principalement dans la partie alémanique qu'ils sont le plus répandus. Néanmoins, nous trouvons des plans de mobilité scolaire qui ont également été réalisés en Suisse romande (par exemple Sion ou Montreux). Dans notre canton, la ville de Genève s'est dotée de plusieurs PMS. Meyrin a également mis en place des plans de mobilité scolaire pour deux de leurs établissements.

Le parlement cantonal a reconnu l'importance de développer cet outil en votant à l'unanimité une motion en 2017 demandant que Genève devienne un exemple en matière de sécurité sur le chemin de l'école. Il est clairement demandé au canton d'appuyer les communes qui développeront ce type de plan.

Compte tenu de ce qui précède, un plan de mobilité scolaire à Plan-les-Ouates permettrait de connaître la structure des déplacements sur le chemin de l'école, de garantir la sécurité sur certains sites dont on ne se rend parfois pas compte de la dangerosité, et de rendre attentif tous les acteurs des écoles des bienfaits d'une mobilité active, tant du point de vue de la santé que de l'environnement.

En vous remerciant par avance et vous priant, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, de bien vouloir faire bon accueil à la présente motion.

MOTION

Pour aider les ménages à entretenir leur maison au naturel

Vu la sensibilité écologique de la commune,
vu les démarches entreprises par la commune en matière de tri,
vu que la commune souhaite déployer des actions respectant les principes du développement durable,
vu l'intérêt de la commune d'améliorer la qualité de vie notamment en matière de santé de ses habitants,
vu le soutien amené par la commune au film « Demain Genève » et dans une perspective de proposer des éléments concrets aux habitants de la commune,
vu l'exposé des motifs, associé à cette motion,
sur proposition des Conseillères municipales de Plan-les-Ouates,

le Conseil municipal de Plan-les-Ouates

DECIDE

par 17 oui et 3 non

- 1) De demander au Conseil administratif de mettre en place différents ateliers permettant l'apprentissage :
 - de la fabrication de produits ménagers respectueux de l'environnement
 - de la fabrication de produits cosmétiques respectueux de l'environnement
 - de la conservation des aliments
 - du rangement de son frigo
 - de la confection de sacs pour les produits en vrac, des éponges de nettoyage
 - de la fabrication de produits d'entretien de jardin
 - de la lutte contre les nuisibles avec des substances respectueuses de l'environnement
- 2) D'ouvrir la possibilité de créer d'autres ateliers selon les propositions des ménages de Plan-les-Ouates.

Pour les CM :

Catherine Bortscher, Isabelle Willimann, Véronique Dubois, Alexandra Saas, Véronique Ozazman, Nathalie Ruegger, Glenna Baillon.

Exposé des motifs

De nos jours d'une manière de plus en plus importante la population tend à retourner, pour des raisons écologiques et de santé (allergies, produits cancérigènes, etc.), vers l'usage de produits

plus naturels. Il est parfois difficile de savoir d'une manière exacte et sûre ce que contiennent les produits qu'elle achète.

De nombreux produits que nous utilisons pour nettoyer notre intérieur ou le désodoriser sont nocifs pour la santé. La cire pour le bois contient généralement des toxines inflammables comme le nitrobenzène. Le détergent des lessives contient des agents de blanchiment et autres produits corrosifs. Ce n'est pas pour rien que ces produits sont placés hors de portée des enfants !

De plus les emballages souvent en plastique, génèrent des déchets polluants.

A l'inverse, les éléments utilisés pour la fabrication artisanale sont des matières premières renouvelables et bio dégradables. Contrairement aux idées reçues, ces ingrédients sont peu onéreux.

La tendance actuelle des ménages est de rechercher les recettes de fabrication. Internet offre beaucoup de possibilités, cependant il est difficile de s'y retrouver et d'obtenir une information fiable.

C'est pour cela que des ateliers de fabrication proposeraient de manière sûre, simple, pratique et accessible, leur savoir-faire tout en encourageant l'aspect participatif, le partage des savoirs et les liens sociaux.

C'est une démarche incitative et concrète à portée de tout le monde. C'est aussi mettre au défi les ménages de Plan-les-Ouates afin de réduire leurs déchets de ménage.

Aujourd'hui il existe des Associations, par exemple via l'association Do it Yourself Genève www.diygeneva.ch, qui proposent ce genre d'ateliers, et nous souhaitons que les habitants de Plan-les-Ouates puissent en bénéficier.

En vous remerciant par avance et vous priant, Messieurs les Conseillers municipaux, de bien vouloir faire bon accueil à la présente motion.



Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal

Séance du 22 mai 2018

M 15-2018 P

Motion

Pour l'implantation de studios mobiles commune de Plan-les-Ouates

Considérant :

- La nécessité avérée de places pour les personnes sans abri.
- L'expérience positive du « Hameau de Noé » sur notre territoire communal.
- La disponibilité de parcelle inexploitée dans notre Commune.

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

- Etudier la possibilité de mettre à disposition la parcelle N° 4326 située entre le chemin de Vers et la route du Camp en vue de l'implantation d'un hameau de studios mobiles.

Pour le PDC :

Robert Chal
Laurent Farinelli
Vincent Gillet
Philippe Rochetin
Isabelle Williman

EXPOSE DES MOTIFS

Madame la Présidente, chères Conseillères, chers Conseillers,

Nous avons encore pu lire dernièrement dans la presse le besoin avéré de logements pour des personnes en situation délicate, ainsi que la difficulté de trouver des terrains afin d'implanter les containers pour loger ces personnes.

Plan-les-Ouates possède déjà un hameau et peut se réjouir de l'expérience satisfaisante. De ce fait, nous pensons que nous pourrions mettre à disposition la parcelle N° 4326 dans sa partie située entre le chemin de Vers et la route du Camp afin de permettre à quelques personnes de trouver un abri et une adresse postale, qui est souvent source de départ pour une reconstruction sociale.

Je ne ferai pas plus d'éloge sur le « Hameau de Noé » et je vous encourage à soutenir notre démarche pour aider ceux pour qui la vie a basculé rapidement et qui se retrouvent dans une position fort inconfortable.

D'avance merci.